

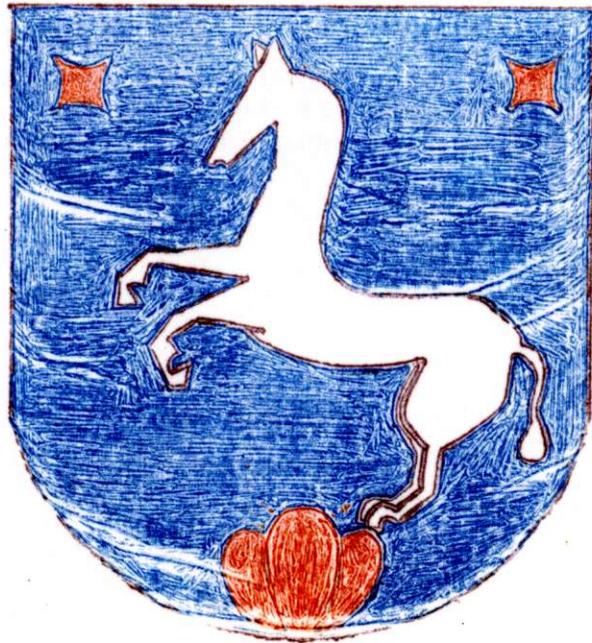
Jean-Louis Jacot-Descombes

NOTICE HISTORIQUE SUR LA FAMILLE

J A C O T - D E S C O M B E S

de

Saint- Aubin (NE)



La Chaux-de-Fonds, 1968

P r é f a c e

J'écris ces lignes en mémoire de mon père, Pierre Jacot-Descombes, pasteur de l'Eglise Réformée de France, qui voua toujours à son pays d'origine un attachement très grand, au point de ne pas vouloir reposer ailleurs que dans la terre de son village et de ses ancêtres. J'offre cette notice d'abord à ma mère, elle aussi enfant du village de nos aïeux, à mes frères et sœurs, et à tous ceux des descendants de notre famille qui s'intéressent à leur origine. Je forme le vœu que les générations à venir descendantes d'une vieille famille neuchâtelaise de la Béroche gardent toujours un intérêt vivant pour leur passé, en espérant que le présent travail les aidera à mieux se comprendre elles-mêmes et les incitera peut-être à poursuivre une recherche qui n'a été en fait qu'ébauchée.

I n t r o d u c t i o n

La présente notice n'a pas d'autre but que d'établir, en partant d'une famille donnée, le lignage de cette famille à travers les siècles jusqu'à l'époque la plus éloignée possible. L'arbre généalogique qui pourra être établi permettra en outre de réaliser l'opération inverse, c'est-à-dire de redescendre pour identifier les descendants de toutes les branches jusqu'à l'époque la plus récente, au terme provisoire de la recherche entreprise. Pour rendre l'exposé intéressant et conforme aux exigences de la vérité historique, il m'a paru nécessaire de le faire selon le mouvement même de ma recherche, en associant étroitement le lecteur à la découverte progressive des ancêtres et des descendants actuels de la famille.

En partant de notre aïeul paternel, je me suis appliqué à retrouver notre lignage à travers les siècles. Pour avoir la garantie que je ne m'écarterais pas de ce lignage (les homonymes de prénom et de nom sont nombreux dans les documents prospectés), je me suis appliqué à retrouver la composition nominale des couples : On ne peut confondre deux familles dès lors que l'on connaît non seulement le prénom et le nom de l'homme, mais encore le prénom et le nom de jeune fille de sa femme. Malgré la simplicité du principe, ce programme n'est pas facile à réaliser. En effet si les actes de baptêmes ou de naissance indiquent à toutes les époques le nom du père et le nom de jeune fille de la mère, en revanche ce n'est que sur les actes de baptême ou de naissance relativement récents que l'on trouve mentionnés le prénom de l'aïeul paternel et le nom de jeune fille de sa femme. Aux époques plus anciennes, on ne trouve sur l'acte de baptême, outre l'inscription habituelle des noms des parents, que la seule mention du prénom et du nom de l'aïeul paternel. Pour établir avec certitude quel est le nom de la femme de cet aïeul, il faut avoir recours aux indications contenues dans les registres matrimoniaux, dans les registres des notaires et dans les registres de la Justice. Parfois l'indication des parrainages, lorsque les parrains et marraines sont des oncles ou des tantes, peut être elle aussi d'un

précieux secours. Cette méthode m'a conduit à des résultats sûrs ; pour chaque génération j'ai indiqué la concordance des documents qui attestent l'authenticité du lignage établi. On trouvera en fin de notice la liste des documents consultés.

Tous les renseignements relatifs à la personnalité et aux affaires de nos ancêtres proviennent des registres des notaires et de la Justice consultés; mais on se gardera bien de penser que la présente notice épuise ce que l'on peut savoir de ces ancêtres. Le choix des notaires consultés m'a été dicté par le seul souci d'établir avec certitude le lien entre les générations aux différentes époques : lorsqu'un renseignement relatif à la personnalité ou aux affaires de tel ou tel ancêtre se présentait, je le consignais. Mais il est bien évident qu'une prospection systématique des archives de tous les notaires de Saint-Aubin (et aussi de certains notaires célèbres des environs) conduirait à un tableau beaucoup plus complet de l'histoire de notre famille, en particulier de celle de ses biens.

Les registres paroissiaux et de l'Etat civil qui sont le matériel de base de la recherche se présentent comme suit : depuis le début du 17e siècle jusqu'en 1852, les baptêmes, confirmations, mariages et services funèbres qui ont eu lieu dans nos régions ont été consignés systématiquement par les pasteurs de paroisses dans les registres paroissiaux. Après la Révolution de 1648, le pouvoir civil décida de se charger de ce travail là et dès le milieu du 19e c'était l'Etat civil qui prenait la relève pour l'inscription des naissances, des mariages et des décès. Dès 1928 l'Etat civil se perfectionna en instaurant dans nos régions à l'intention des ressortissants d'une commune n'habitant pas cette commune les registres de famille, qui donnent des renseignements très complets. Les archives anciennes du canton de Neuchâtel se trouvent rassemblées au Château de Neuchâtel, dans le Département des Archives. Les archives plus récentes se trouvent en partie au Château de Neuchâtel, en partie dans les communes dont elles proviennent.

A défaut de papiers de famille qui, lorsqu'ils ont été conservés, fournissent un certain nombre de renseignements sur le lignage, on s'enquiert de ses aïeux d'abord en interrogeant les aînés de sa propre famille. Les renseignements que j'avais pu obtenir de cette manière n'étaient pas nombreux (encore que je n'eusse pas pris contact avec tous ceux qui auraient pu me renseigner) et ne remontaient pas très haut dans le passé. On avait pu me donner les noms des sœurs et du frère de notre aïeul Jacques-François, et un certain nombre d'indications sur leurs mariages et les phases principales de leur vie. On avait pu me donner également le nom de notre bis-aïeul, Jonas-François, et ceux de trois de ses quatre frères : Jacques, François et Louis, avec quelques précisions sur leur vie. On savait que Jacques

avait épousé une demoiselle Brunschweiler, fille d'un industriel zurichois, et qu'il était allé s'établir avec elle au château de Hauptweil, en Thurgovie (ce château fut par la suite, paraît-il, légué au canton de Thurgovie). On savait également que François était parti pour Paris et qu'il avait vécu dans une propriété à Ris-Orangis, dans le Corbeil. Enfin on pensait que Louis avait fini ses jours à Toulon : cette dernière allégation n'a pas pu être vérifiée. En revanche personne ne pouvait plus m'indiquer le nom de notre trisaïeul : les traces du lignage se perdaient à cet endroit précis dans la nuit des temps.

Les seules certitudes que chacun avait sur le passé étaient d'une part que la famille se rattachait à la branche Jacot-Descombes, d'autre part qu'elle avait deux communes d'origine : Le Locle et Saint-Aubin. On alléguait par ailleurs qu'elle était descendante de huguenots français réfugiés en Suisse lors de la révocation de l'Édit de Nantes (survenue en 1685). Une autre rumeur laissait entendre qu'il se trouvait parmi nos ancêtres un officier supérieur de l'armée royale d'Espagne.

Mais laissons là la tradition orale et les hypothèses et remontons le cours du temps pour découvrir le véritable visage de nos ancêtres.

1. La famille de JONAS-FRANCOIS et de MARIANNE-LOUISE GATOLLIAT.

Jonas-François fut baptisé à Saint-Aubin le 3 septembre 1817. Il épousa en première noce Marie-Madeleine Guillet, de Sugiez (canton de Fribourg), le 19 mai 1844. De ce premier mariage, il semble qu'il ne naquit point d'enfants : les registres de paroisse et l'Etat civil de Saint-Aubin n'en ont conservé aucune trace. Veuf dès le 20 mai 1868, Jonas-François épousa en seconde noce Marianne-Louise Gatolliat, elle-même veuve de François-Louis Jeanmonod et mère d'un enfant appelé Henri-Constant Jeanmonod, qui devint plus tard colonel de l'Armée du Salut (1). De ce second mariage, il devait naître six enfants :

- Louise-Marguerite, née le 18 septembre 1869, qui épousa Hippolyte Perrier et s'établit à Saint-Servan en Bretagne.
- Marthe-Julie-Jeannette, née le 31 mai 1871, qui épousa en première noce G.-H. Leibfried, et en seconde noce M. Spalinger.
- Hélène-Marie, née le 9 mai 1873, qui épousa L.-John Marti.
- Jacques-François, notre aïeul, né le 10 mars 1875, qui épousa Louise-Hélène Gatolliat.
- Lucie-Emma, née le 12 juillet 1876, qui épousa G.-Ch. Breuer, dont elle eut une fille, Jeanne.
- Abram-François, né le 30 décembre 1879, qui épousa en première noce Ruth Saucy, qui lui donna deux filles, Marthe et Andrée; et en seconde noce Berthe Lambert.

Les actes de naissance de ces enfants, consignés dans le registre de l'Etat civil de Saint-Aubin, indiquent tous le nom du père et le nom de la mère : JONAS-FRANCOIS et MARIANNE-LOUISE GATOLLIAT.

A l'origine, les actes de mariage de Jonas-François et les actes de naissance de ses enfants n'indiquaient comme nom de famille que le nom de JACOT; par suite d'une autorisation du Département de Justice du 25 janvier 1893, DESCOMBES fut ajouté au simple nom de JACOT. Renseignement pris au Département de Justice de Neuchâtel, il s'avère que ce fut Jonas-François en personne qui fit la demande que l'on réintroduisît pour lui et ses enfants la seconde partie de son nom. Il fallait donc que Jonas-François possédât des papiers attestant son origine pour faire une telle demande et pour qu'elle fût acceptée; je suppose pour ma part qu'il possédait le double des documents que j'ai retrouvés aux Archives (notamment une lettre d'origine) attestant l'origine ancienne et le rattachement à la branche JACOT-DESCOMBES. J'ignore si ces

(1) Marc Forissier : Le Pèlerin du Salut : Constant Jeanmonod, Officier de l'Armée du Salut, 1862-1934, Tarbes, 1956.

documents ont été transmis, et, dans ce cas, qui les possède maintenant. Il est fort probable qu'ils aient été perdus.

Quelques renseignements sur Jonas-François nous sont parvenus par voie orale. On sait qu'il était darbyste, qu'il était fermier à Saint-Aubin, qu'il élevait des porcs, et qu'à l'instar de quelques vieilles gens de la Béroche il nourrissait une certaine croyance aux esprits et aux revenants. On dit même qu'il était doué d'une sorte de double-vue, et qu'il pouvait par exemple pressentir à l'occasion la venue fortuite d'une visite et identifier par avance le visiteur. Marc Forissier, dans sa biographie de Constant Jeanmonod, cite des propos tenus par son héros (qui rappelons-le fut élevé dans la maison de Jonas-François avec ses demi-frères et soeurs) sur ce trait particulier du caractère des vieilles gens de la Béroche, fait de religion et de superstition :

"Vous voyez ici, tout près de cette maison (2), ce "menhir" qui se dresse depuis des siècles, c'est le dernier vestige de la religion des Druides, et nous avons bien un peu hérité de leur religion.

"Je me souviens encore de ma bonne grand'mère, à Provence, qui nous racontait des histoires de revenants, d'esprits : l'histoire fameuse du chasseur que l'on entendait crier sur la montagne aux jours d'orage, et qui devait expier après sa mort les cruautés qu'il avait commises pendant sa vie ..." (3)

Une de nos tantes se souvient encore qu'étant enfant, il lui arrivait de parler en jouant du "fantôme de Zabulon". ce qui est amusant, c'est que Zabulon est un de nos ancêtres directs : nous le retrouvons sur le lignage. Il se peut que ce Zabulon ait eu une personnalité suffisamment affirmée pour que quelques générations après lui, dans un milieu où l'évocation des esprits et des revenants tenait une certaine place, on ait pu parler encore du "fantôme de Zabulon".

Il semble que Jonas n'ait pas voyagé; il mourut à Saint-Aubin le 14 novembre 1903, atteint d'hydropisie. La maison dans laquelle il éleva sa famille a aujourd'hui disparu : elle se trouvait à l'emplacement de l'actuelle laiterie de Saint-Aubin et fut elle-même utilisée comme laiterie. A ma connaissance, il ne subsiste d'elle qu'un seul témoignage pictural : une gravure faite par notre oncle Louis Haesler, imprimeur à Saint-Aubin. Marc Forissier cite des propos tenus par Constant Jeanmonod sur cette maison :

"Comment oublier la maison où l'on a grandi, placée

(2) Ces propos furent tenus à la colonie pénitencière du Devens.

(3) M. Forissier, le Pèlerin du Salut, pages 19-20

"à l'entrée du village, avoisinant une demeure quasi seigneuriale! Elle avait une modeste apparence notre vieille maison de famille, mais nous l'aimions bien. En face, une jolie fontaine, abritée par un grand noyer, dont nous allions cueillir les fruits quand le vent qui secouait les branches les détachait des tiges." (4)

Il existe encore une photographie de Jonas-François, et une autre photographie où toute sa famille se trouve réunie. Un dernier témoignage enfin de notre bisaïeul Jonas-François : sa signature, que l'on trouve apposée dans le registre de l'Etat civil de Saint-Aubin au bas de l'acte de naissance de sa fille Lucie-Emma, et dont voici le fac-simile :

Jonas Jacot

Les actes de naissance des enfants de Jonas-François et de Marianne-Louise Gatolliat indiquent tous le nom de leurs aïeux paternels : JEAN-FRANCOIS JACOT et JEANNE-FRANCOISE GILLIERON. Cela nous permet de franchir un pas de plus dans nos investigations. (5)

2. La famille de JEAN-FRANCOIS et de JEANNE-FRANCOISE GILLIERON.

Jean-François Jacot, notre trisaïeul, fut baptisé à Saint-Aubin le 24 septembre 1782. Le 21 novembre 1807, il épousait Jeanne-Françoise Gilliéron, originaire de Servion, district d'Oron (canton de Vaud), dont le père s'était établi à Boudry. De ce mariage il devait naître cinq enfants, plus précisément cinq garçons :

- Louis fut baptisé à Saint-Aubin le 16 juillet 1808. Exception faite de la consignation de son baptême, on ne trouve aucune trace de son passage dans les registres paroissiaux de Saint-Aubin. Il est fort probable qu'il soit parti en France, puisque la seule chose qui se dise aujourd'hui encore dans la famille à son sujet est qu'il est mort à Toulon.
- Jean-Jacques-François fut baptisé à Saint-Aubin le 28 janvier 1812. Jeune homme il se rendit à Zürich : c'est sans doute là qu'il fit la connaissance de Bernardine Brunschweiler, de Hauptweil (canton de

(4) M. Forissier, le Pèlerin du Salut, p.28

(5) Au sujet de la croyance aux esprits et aux revenants chez les vieilles gens de la Béroche, consulter le livre de Jean Gabus, Légendes neuchâtelaises, LA BEROCHE, éd. La Baconnière, St.-Aubin, 1941 (illustrations de Louis Haesler).

Thurgovie), bourgeoise de Erlen et de Riet, qu'il épousa le 24 octobre 1840. Le mariage fut célébré à Lausanne. Dans la publication des bans de ce mariage, il est dit que Jean-Jacques-François était bourgeois de Valangin; c'est là un trait caractéristique de notre famille; on retrouve constamment cette mention dans les documents; du Locle et de Saint-Aubin (ou paroissien de Saint-Aubin), bourgeois de Valangin. Nous en reparlerons d'ailleurs plus loin. On dit que Jean-Jacques-François et sa femme élirent domicile au château de Hauptweil; l'extrait du baptême de leur enfant Jean-Jacques est tiré du registre des habitants de la commune de S.-Pierre (Zürich); c'est donc là qu'ils habitèrent en premier lieu. Mais il est fort possible que les Brunschweiler aient été châtelains de Hauptweil et que par la suite Jean-Jacques-François et sa femme aient vécu dans le château.

- Jean-Henri, baptisé à Saint-Aubin le 15 janvier 1814, épousa le 11 août 1838 Françoise-Louise Rougemont.
- Jonas-François, notre trisaïeul, baptisé à Saint-Aubin le 3 septembre 1817. DESCOMBES a été ajouté après coup d'une autre encre et d'une autre main sur l'acte de baptême de Jonas-François devant son nom et devant celui de son père; cela a été fait certainement par suite de l'autorisation du Département de Justice du 25 janvier 1893 dont nous avons déjà parlé.
- Abram-François, baptisé à Saint-Aubin le 2 février 1820, épousa en mai 1845 Marguerite-Marie-Anne Paul, de Ris-Orangis, arrondissement de Corbeil, département de Seine-et-Oise, en France. Les bans de mariage précisent qu'ils étaient tous deux domiciliés à Paris au moment de leur mariage. Par la suite ils vécurent dans une propriété à Ris-Orangis, et l'on parle encore dans notre famille des visites que notre aïeul Jacques-François fit à son oncle de Ris-Orangis.

Les actes de baptême de ces enfants, consignés dans le registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Aubin, ainsi que leurs actes de mariage, indiquent tous le nom du père et le nom de la mère: JEAN-FRANCOIS JACOT et JEANNE-FRANCOISE GILLIERON.

Dans l'état actuel des recherches, on ne sait rien de Jean-François lui-même, sinon qu'il était probablement fermier, comme ses devanciers immédiats, et qu'il fut en une circonstance en tractation avec son frère Abraham à propos d'une maison située au quartier dit La Savoye, à Saint-Aubin (6).

(6) Il est question de JEAN-FRANCOIS dans les actes notariés suivants:

J.-J. Pernet/Bevaix/1809-1812/ : 15.1.1812

D.-F. Guinchard/S.Aubin/1809-1815/ : 14.5.1814; 14.5.1814

Les actes de baptême de ses enfants indiquent tous le nom de leur aïeul paternel : ABRAM, puis dès 1814 "le Sieur Ancien d'Eglise Abram". Ils omettent tous le nom de leur aïeule. Cette lacune se trouve comblée par la concordance des deux indications suivantes : l'acte de baptême de Louis d'une part indique que Louis eut pour marraine une tante paternelle nommée Déodate, femme de Jean-Louis Duvanel. Un exposé en montes publiques (enchères publiques) conservé dans les Manuels des Procès Verbaux de la Justice de Gorgier à la date du 26 juin 1813 fournit d'autre part la preuve que Déodate Jacot, femme de Jean-Louis Duvanel et soeur de François, Abram, Nanette et Lisette Jacot, était la fille de ABRAM JACOT et de MARGUERITE BART, dite Gotton (7).

3. La famille de ABRAM et de MARGUERITE BART.

Abram Jacot fut baptisé à Saint-Aubin le 12 janvier 1744. Le 9 mai 1772 il épousait Marguerite Bart, originaire de Gorgier. L'acte de mariage précise que Abram était Originaire de Saint-Aubin et du Locle, et qu'il était bourgeois de Valangin. De ce mariage devaient naître huit enfants :

- Nanette, qui fut baptisée le 18 novembre 1772.
- Marie-Anne, qui fut baptisée le 19 juin 1774.
- Déodate, qui fut baptisée le 22 octobre 1776 et qui épousa Jean-Louis Duvanel, habitant Brot, dans le Val-de-Travers.
- Abraham, qui fut baptisé le 11 mars 1778, épousa Marianne Chanel et devint par la suite Justicier en la Cour des Assises de Gorgier (8).

(7) Gorgier/Registre civil/1809-1813/ : 26 juin 1813 (p.722).
Voir copie conforme à la fin de la notice.

(8) Le nom de sa femme, Marianne Chanel, est indiqué dans un acte notarié signé D.-F. Guinchard (registre 1809-1814) à la date du 26.11.1814. Il est question de lui dans les documents suivants :

- H.Cousandier/S.Aubin/1804-1812/ : 25.3.1811; 20.7.1811;
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1809-1814/ : 26.11.1814.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1814-1818/ : 22.3.1815; 14.5.1816; 13.11.1817.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1809-1815/Actes à temps/ : 20.9.1811; 15.9.1812; 14.5.1814;
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1814-1818/ Actes perpétuels/ : 8.3.1815; 14.3.1816; 13.11.1817.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1818-1821/A.perpétuels/ : 13.1.1820; 10.3.1820.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1821-1824/A.perpétuels/ : 29.3.1821.

- Louise-Elisabeth, qui fut baptisée le 6 août 1780. Il semble qu'elle ait été mariée en première noce avec le Sieur Justicier Jean-Henri Colomb de Sauges dont elle était veuve en tout cas dès 1811 (9). Elle fut de toute façon mariée avec J. Meyer (10), probablement en seconde noce.
- Jean-François, notre trisaïeul, qui fut baptisé le 24 septembre 1782.
- Jeanne, qui fut baptisée le 11 décembre 1784.
- Henriette, qui fut baptisée le 18 avril 1790.

Les actes de baptême de ces enfants indiquent tous le nom du père et le nom de la mère : ABRAM JACOT et MARGUERITE BART.

Dans l'état actuel des recherches, on sait seulement d'Abram (11) qu'il fut Ancien d'Eglise et qu'il disparut avant sa femme : celle-ci se trouvait veuve en 1813 et occupait seule un logement dans une maison appartenant à l'hoirie de ses enfants :

"(...) lequel logement consiste en une chambre à poêle, une cuisine dessous, une chambre sur la première, une petite cave, portion de galetas et d'aisances." (12)

L'hoirie des enfants d'Abram Jacot et de Marguerite Bart fut mise aux enchères publiques le 26 juin 1813 ; elle consistait en une maison accompagnée de champs, de prés et de vignes (13).

Marguerite Bart quitta Saint-Aubin au début de l'année 1819, demandant une lettre d'origine attestant qu'elle était bien de la commune de Saint-Aubin (14).

(9) H. Cousandier/S. Aubin/1804-1812/ : 25.3.1811.

D.-F. Guinchard/S. Aubin/1809-1814/ : 26.11-1814.

(10) Le nom de ce mari est indiqué au titre de parrain sur l'acte de baptême de Jean-Jacques-François Jacot, baptisé le 28.1.1812

(11) Il est question de lui dans les documents suivants :
 H. Cousandier/S. Aubin/1804-1811/ : 12.1.1808; 22.4.1808.
 J.-J. Pernet/Bevaix/1800-1804/ : 12.2.1803.
 A.-F. Cousandier/S. Aubin/1766-1777/ : 4.2.1771; 3.2.1777;
 4.4.1778.
 D.-F. Guinchard/S. Aubin/1815-1821/ : 4.1.1819.

(12) Gorgier/Registre civil/1809-1813/ : Exposé en montes publiques du 26 juin 1813. Voir copie conforme à la fin de la notice.

(13) Ibidem.

(14) D.-F. Guinchard/S. Aubin/1815-1821/Actes à temps/ : 4.1.1819.
 Voir copie conforme à la fin de la notice.

Deux des actes de baptême des enfants de Abram Jacot et de Marguerite Bart, ceux de Jeanne et de Henriette, indiquent le nom de l'aïeul paternel : ZABULON-FRANCOIS JACOT. La lettre d'origine du 4 janvier 1819 faite pour Marguerite Bart (cf. note 14) prouve d'ailleurs que Abram Jacot époux de Marguerite Bart avait pour père Zabulon-François Jacot. Mais tous les actes de baptême des enfants d'Abram omettent le nom de leur aïeule paternelle. Cette lacune est compensée par les indications suivantes : l'acte de baptême de Jeanne et l'exposé en montes publiques du 26 juin 1813 (cf. note 12) indiquent que les enfants d'Abram Jacot et de Marguerite Bart avaient un oncle paternel du nom de Jonas Jacot. Or il n'y a eu qu'un seul Zabulon-François Jacot à Saint-Aubin pour toute la période intéressée, et ce Zabulon-François a eu effectivement deux garçons du nom d'Abram et de Jonas-François.

Ce ZABULON-FRANCOIS JACOT avait épousé ELISABETH HUGUES.

4. La famille de ZABULON-FRANCOIS et d'ELISABETH HUGUES.

Zabulon-François Jacot fut baptisé à Saint-Aubin le 19 janvier 1719. Il épousa Elisabeth Hugues, qui était la fille d'un réfugié français, César Hugues, originaire de Valdrôme en Dauphiné, en France. Ce César Hugues épousa Madeleine Jacot, de Fresens, qui lui donna cinq enfants : Susanne-Marie (1700), Susanne-Marguerite (1703), Frédéric (1705), David (1707) et Elisabeth (1711). Il est précisé sur les actes de baptême de ces enfants que leur père s'était réfugié en Suisse pour cause de religion : César Hugues était donc un huguenot français, originaire d'un des bastions du protestantisme français, le Haut-Dauphiné, venu en Suisse après la révocation de l'Édit de Nantes, survenue en 1685. Un acte notarié daté du 30 septembre 1695 atteste que César Hugues demeura un certain temps (peut-être jusqu'à son mariage) chez le pasteur de Saint-Aubin, le ministre Rognon (15).

Zabulon-François Jacot épousa la cadette des filles de César Hugues, Elisabeth. Les registres paroissiaux de Saint-Aubin ne font pas mention de la célébration de ce mariage, qui eut lieu sans doute dans une autre paroisse.

(15) Jacob Gelieu/S.Aubin/Minutaire 2.1.1692-30.9.1702/ : 30.9.1695.

Il est question de César Hugues dans les documents suivants :

Jacob Gelieu/S.Aubin/1685-1711/ : 2.4.1698; 23.10.1698; 28.2.1699.

Jacob Gelieu/S.Aubin/Minutaire 2.1.1692-30.9.1702/ : 30.9.1695; 14.2.1698; 2.4.1698; 24.10.1698; 28.2.1699; 26.1.1702. Minutaire 8.1.1705-26.3.1707/ : 28.4.1706.

Elisabeth Hugues donna trois enfants à son mari :

- Jonas-François (16) fut baptisé à S.Aubin le 27 nov. 1741. Il épousa Anne-Marie Cugnet, le 30 novembre 1771. Le testament de cette femme, rédigé le 4.4.1812 (17), destine tous ses biens à des neveux portant le nom de Cugnet : on peut conclure que Jonas-François et Anne-Marie Cugnet n'eurent pas d'enfants, ou que s'ils en eurent, ceux-ci ne vécurent pas.
- Abram, notre ancêtre, fut baptisé à Saint-Aubin le 12 janvier 1744.
- Marie-Madeleine fut baptisée à Saint-Aubin le 20 novembre 1746.

Les trois actes de baptême indiquent le nom du père (deux le nomment Zabulon-François Jacot, le troisième le nomme simplement François Jacot) et le nom de la mère, Elisabeth Hugues.

De Zabulon-François lui-même on ne sait rien, sinon qu'il porta le prénom de son parrain, le greffier Zabulon-François Gelieu (cf. son acte de baptême) et qu'il mourut le 14 mai 1792, à l'âge de 73 ans (18). Sa femme était morte quatre ans auparavant, en 1788. On sait aussi, et

(16) Il est question de Jonas-François dans les documents suivants :

- A.-F.Cousandier/S.Aubin/1766-1777/ : 2.1.1775; 27.3.1775; 2.1.1776; 4.4.1778 (mention de sa tante Jeanne).
- J.-J.Pernet/Bevaix/1812-1815/ : 16.12.1815.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1809-1814/ : 4.4.1812.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1814-1818/ : 2.7.1816; 19.1.1818.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1814-1818/Perpétuels/ : 16.5.1817; 2.7.1816; 19.1.1818.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1818-1821/Perpétuels/ : 28.11.1820; 14.6.1819; 10.3.1821.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1821-1824/Perpétuels/ : 29.3.1821; 7.5.1821.
- H.Cousandier/S.Aubin/1804-1811/ : 15.1.1805; 21.3.1805; 7.1.1806; 21.8.1807; 18.1.1808.

(17) D.-F.Guinchard/S.Aubin/1809-1814/ : 4.4.1812.

(18) Il est question de Zabulon-François dans les documents suivants :

- J.-J.Banderet/S.Aubin/1713-1730/ : 13. 3.1713.
- A.-F.Cousandier/S.Aubin/1766-1777/ : 4.2.1773; 2.1.1775; 4.4.1778; 4.2.1791; 3.2.1797.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1814-1818/Perpétuels/ : 2.7.1816; 16.5.1817; 19.1.1818.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1818-1821/Perpétuels/ : 28.11.1820; 14.6.1819; 10.3.1821.
- D.-F.Guinchard/S.Aubin/1821-1824/Perpétuels/ : 29.3.1821; 7.5.1821.

nous l'avons déjà dit, que son nom semble être demeuré gravé dans les mémoires plusieurs générations après lui.

Un seul des actes de baptême des enfants de Zabulon-François et d'Elisabeth Hugues, celui d'Abram, indique un nom pour l'aïeul paternel : Jean. Cette indication s'est avérée être une erreur : aucun Jean Jacot ne donna jamais naissance à un Zabulon-François Jacot dans la paroisse de Saint-Aubin. On ne trouve qu'un seul Zabulon-François Jacot dans les registres de la paroisse, fils de Abram Jacot et de Sara Morthier. Un acte notarié du 27 janvier 1742, signé J.-J. Cousandier, donne la preuve que François Jacot, époux de Elisabeth Hugues (il s'agit donc de Zabulon-François), était le fils de ABRAM JACOT et de SARA MORTIER (19).

5. La famille de ABRAM et de SARA MORTIER.

Abram Jacot fut baptisé à Saint-Aubin le 15 septembre 1689. Il épousa le 29 juin 1715 Sara Morthier, originaire de Dombresson, qui lui donna treize enfants :

- Marie, baptisée le 1 août 1716.
- Henry, baptisé le 7 octobre 1717.
- Zabulon-François, notre ancêtre, baptisé le 19 janvier 1719.
- Jonas, baptisé le 1 octobre 1720.
- Elisabeth, baptisée le 25 janvier 1722.
- David, baptisé le 15 mai 1723.
- Jean-Jacques, baptisé le 2 juillet 1724.
- Anne-Marie, baptisée le 7 avril 1726.
- Jeanne-Marie, baptisée le 28 décembre 1727.
- Abraham, baptisé le 20 mars 1729.
- Samuel, baptisé le 12 septembre 1731.
- Jeanne, baptisée le 10 mars 1735 (20).
- Daniel-Henry, baptisé le 17 février 1737, qui épousa le 2 juillet 1763 Susanne-Catherine Rougemont.

Les actes de baptême indiquent tous le nom du père, ABRAM JACOT, et celui de la mère, SARA MORTIER. Les renseignements abondent sur Abram Jacot. Ils proviennent

(19) J.-J. Cousandier/S. Aubin/1741-1744/ : 27.1.1742. Voir copie conforme à la fin de la notice.

(20) Il est question d'elle dans le document suivant : A.-F. Cousandier/S. Aubin/1766-1777/ : 4.4.1776.

pour l'essentiel de l'agrégation de communier qui lui fut accordée par la communauté de Saint-Aubin le 19 décembre 1718 et dont on trouvera la copie conforme à la fin de la présente notice (21). Cette agrégation nous apprend qu' Abram avait hérité de son père le métier de maître maçon (Abram est appelé "Maître" dans la plupart des actes de baptême de ses enfants), et qu'ils étaient l'un et l'autre originaires du Locle, paroissiens de Saint-Aubin et bourgeois de Valangin. Faisant valoir les raisons qui justifiaient l'agrégation, le document indique qu' Abram s'était toujours honnêtement comporté, sans jamais donner sujet de mécontentement ni de plainte à personne, qu'avec sa femme Sara Morthier ils s'étaient comportés avec bienveillance et affection à l'égard d'un chacun, que lui-même était né de bon parentage, originaire du Locle et bourgeois de Valangin. Le document fait aussi valoir le fait qu'à un certain moment, Abram reçut l'agrément de

"(...) deffuncte Illustre haute et Puissante Dame Madame Charlotte de Neufchâtel, Baronne Darley (22) dud. Gorgier d'heureuse mémoire (...)." (23)

Comme prix de son agrégation, Abram dut payer la somme de deux cents livres faibles, déduction faite de ce qu'il avait déjà donné en faveur d'un chacun, des femmes veuves, de la jeunesse, et du travail qu'il avait fourni

"(...) en couppant les rocs sur les chemins et Issues dans le village dud. Saint-Aubin, et des Iceluy ducosté de Fresens jusqu'au lieu appelé Crevecoeur et depuis le Temple jusques au haut de la Montée de Villard, Et ce pour les aplanir et rendre plus praticables qu'ils n'étoient, Desquels travail et civilité leditte Communauté s'est trouvée bien contente." (24)

Deux actes notariés signés J.-J. Cousandier montrent qu' Abram mourut dans les quatre ans qui suivirent la naissance du dernier de ses enfants (Daniel-Henry, baptisé le 17 février 1737). Sara Morthier, veuve, dut subvenir aux besoins de ses enfants encore en bas âge (en 1741, elle en avait neuf dont l'âge se situait entre 6 et 19 ans). Elle fit notamment un emprunt de 47 livres

-
- (21) J.-J. Banderet/S.Aubin/1713-1730/ : 19.12.1718.
Il est question d' Abram dans les documents suivants :
J.-J. Banderet/S.Aubin/1713-1730/ : 19.12.1718;
8.3.1720; 1.7.1720; 4.7.1720; 4.7.1720.
A.-F. Cousandier/S.Aubin/1766-1777/ : 4.4.1778.
- (22) Darley = d'Arley : Seigneurie de Franche-Comté.
- (23) J.-J. Banderet, agrégation du 19.12.1718.
- (24) J.-J. Banderet, agrégation du 19.12.1718.

faibles à François-Anthoine Jacot, frère de feu son mari (25) et vendit des terrains à ses fils majeurs Jonas et François, pour la somme de 1200 livres faibles (26).

Trois des actes de baptême des enfants de Abram Jacot et de Sara Morthier (ceux de Marie, Samuel et Jeanne) et l'acte de mariage de ces derniers indiquent le nom de l'aïeul paternel : Daniel. L'agrégation de communier du 19 décembre 1718 en faveur de Abram Jacot époux de Sara Morthier (27) prouve que cet Abram Jacot était le fils de DANIEL JACOT et de ANNE-LOUISE MARTHY.

6. La famille de DANIEL et de ANNE-LOUISE MARTHY.

Le registre paroissial de Saint-Aubin indique que Daniel Jacot et Anne-Louise Marthy se marièrent le 14 janvier 1688, à Saint-Aubin. De ce mariage devaient naître six enfants :

- Marguerite-Ester, baptisée le 23 mai 1688. Il semble qu'elle n'ait pas vécu les documents n'en reparlent plus.
- Abram, notre ancêtre (28)(29), baptisé en septembre 1689.
- Ester, baptisée le 24 novembre 1691. Elle se maria le 19 août 1719 avec J. Jeanneret, à Travers.
- Anne-Marie, baptisée le 16 janvier 1694, se maria le 16 mars 1717 avec J.-H. Duplan, à Saint-Aubin.
- Jonas, baptisé le 27 novembre 1695, se maria le 29 janvier 1726 avec Suzanne Resson (28).
- François-Antoine, baptisé le 28 août 1698 (28). En 1741, il est "absent du pays" (29).

Un traité signé J.-J. Banderet, notaire, daté du 22 février 1719, nous apprend que Daniel Jacot, du Locle, bourgeois de Valangin, marié en première noce avec Anne-Louise Marthy, se trouva veuf de son premier mariage et se remaria en seconde noce avec la servante de ses années

(25) J.-J. Cousandier/S.Aubin/1741-1744/ : 27.3.1741.

(26) J.-J. Cousandier/S.Aubin/1741-1744/ : 26.1.1742.

(27) J.-J. Banderet/S.Aubin/1713-1730/ : 19.12.1718.

(28) Il est question de lui dans le document suivant :

A.-F. Cousandier/S.Aubin/1766-1777/ : 4.4.1778.

(29) Il est question de lui dans les documents suivants :

J.-J. Banderet/S.Aubin/1713-1730/ : 8.3.1720;

1.7.1720; 4.7.1720; 4.7.1720.

de veuvage, Suzanno-Marie Petitpierre (30), dont il eut deux enfants :

- David, baptisé le 27 avril 1704 dans la paroisse de Ressudens, près de Grandcour, canton de Vaud. Il épousa Marie-Marguerite Pierrehumbert le 3 décembre 1729.
- Henri, baptisé le 8 juin 1715 à Saint-Aubin. Il semble qu'il n'ait pas vécu bien au delà de l'année de sa confirmation, mentionnée en 1731, car il n'est plus question de lui par la suite en tant que cohéritier de son frère David.

Il semble que Daniel (31) ait vécu les années de son veuvage à Saint-Aubin avec pour servante celle qui devait devenir sa seconde femme, Suzanne-Marie Petitpierre, dès le 28 août 1698 au plus tôt (naissance du dernier enfant du premier lit, François-Antoine) et jusqu'au 27 avril 1704 au plus tard (naissance du premier enfant du second lit, David). David fut baptisé à Ressudens, près de Grandcour (canton de Vaud). Plusieurs actes notariés attestent qu'entre les années 1704 et 1711, Daniel vécut à Grandcour (32) et que les enfants nés de sa première femme furent confiés à un tuteur, Henry Jaquier Métral, de Saint-Aubin (33). Puis Daniel semble être revenu à Saint-Aubin, où le fils né après David (Henri) fut baptisé le 8 juin 1715.

Le traité du 22 février 1719 (34), par lequel les biens avaient été répartis entre les enfants du premier lit et celui du second lit, fut remis en question 25 ans plus tard par les enfants du premier lit, qui prétendirent qu'ils avaient été lésés. Le différent fut porté devant le notaire J.-J. Cousandier qui trancha le 6 novembre 1744 (35) en décidant que le traité devait être maintenu. Les indications fournies par ce dernier acte de notaire confirment ce que l'on savait déjà par le traité du 22 février 1719 sur les deux mariages de Daniel et les enfants qui en naquirent.

(30) Ce traité contient la mention de tous les enfants nés du premier lit moins un (Marguerite-Ester, sans doute décédée) et enregistrés pour leur baptême à Saint-Aubin : Abram, Jonas, François, Ester et Anne-Marie. Il mentionne également la présence de Jean-François Junier, parrain de Anne-Marie Duplan née Jacot. Le nom de cet homme est indiqué expressément au titre de parrain sur l'acte de baptême de Anne-Marie. Il s'agit donc bien de la même famille.

Cf. encore J. Gelieu/S.Aubin/Minutaire du 8.1.1705 au 26.3.1707/ : minute du 11.11.1705.

(31) J. Gelieu/Min. 195.1701-20.1.1711/ : 13.3.1703; 22.3.1703; 20.1.1711. Min. 2.1.1692-30.9.1702/ : 3.1692; 21.10.1696. Min. 8.1.1705-26.3.1707/ : 11.11.1706.

(32)(33)(34)(35) Voir page suivante.

Mais il y a plus intéressant que cela. Une lettre d'origine accordée par la Justice du Locle le 25 janvier 1782 à Jean-Jacques fils de feu David Jacot des Combes du Locle, bourgeois de Valangin et domicilié à Saint-Aubin (36), fait état de l'extrait de baptême de David Jacot, père de Jean-Jacques et fils de Daniel Jacot du Locle, baptisé dans l'église de Ressudens le 27 avril 1704. Le registre des baptêmes de la paroisse de Ressudens indique que le 27 avril 1704 a été baptisé dans la paroisse de Ressudens David, fils de Daniel Jacaud, du Locle, et de Marie Petitpierre, sa femme (37). Ce David Jacot des Combes est donc le fils héritier déjà nommé issu du second mariage de Daniel Jacot, notre ancêtre, avec Suzanne-Marie Petitpierre. Nous avons donc ici la preuve du rattachement de notre famille à la branche Jacot des Combes, du Locle, bourgeoise de Valangin.

La lettre d'origine susmentionnée fait état d'une autre lettre d'origine qui fut accordée par la Justice du Locle à Daniel fils d'Abram Jacot des Combes et aïeul de Jean-Jacques, le 13 janvier 1688 (38), donc à notre ancêtre ainsi que cela vient d'être établi. Cette lettre d'origine nous apprend que notre ancêtre loclois avait demandé l'attestation de son origine pour pouvoir s'en aller du Locle "travailler de son mestier de tailleur de pierre hors de ce lieu". Cette lettre fut rédigée le 13 janvier 1688 au Locle : le 14 février 1688, un mois plus tard, Daniel Jacot des Combes épousait Anne-Louise Marthy à Saint-Aubin.

L'agrégation de communier accordée à Abram Jacot époux de Sara Morthier (39) indiquait que Daniel Jacot, son père, avait eu lui-même pour père un Abram Jacot. Cette indication est confirmée par la lettre d'origine du 13 janvier 1688 accordée à Daniel Jacot des Combes, où il est attesté que Daniel était le fils de ABRAM JACOT des COMBES et de JAQUA MATHEY, fille de feu Pierre Matey dit du brie.

-
- (32) J. Gelieu /S.Aubin/Min. 19:5.1701-20.1.1711/ : 23.12.1704; 16.7.1706.
- (33) J. Gelieu/S.Aubin/Min. 19.5.1701-20.1.1711/ : 11.11.1705; 16.1.1706; 1.2.1706; 7.2.1706; 12.2.1706; 24.4.1706; 13.3.1706; 2.4.1706; 16.17.1706.
- (34) J.-J. Banderet/S.Aubin/1713-1730/ : 22.2.1719.
- (35) J.-J. Cousandier/S.Aubin/1741-1744/ : 6.11.1744.
- (36) Voir copie conforme à la fin de la notice.
- (37) Archives cantonales vaudoises, Eb 114/2, p.128 .
- (38) Voir copie conforme à la fin de la notice.
- (39) J.-J. Banderet/S.Aubin/1713-1730/ : 19.12.1718.

7. La famille de ABRAHAM JACOT des COMBES et de JAQUA MATTHEY du Locle.

La lettre d'origine du 13 janvier 1688 accordée à Daniel Jacot des Combes précise que du mariage de son père avec Jaqua Matthey étaient nés cinq enfants, plus précisément cinq garçons :

- Pierre.
- Abraham. On ne peut pas affirmer que cet Abraham s'établit un certain temps à Saint-Aubin; mais le fait est qu'il s'occupa des intérêts des enfants de son frère Daniel, à plusieurs reprises, et à Saint-Aubin même (40).
- Baltazard, qui alla peut-être s'établir à Neuchâtel pour y exercer le métier de secrétaire (41).
- Guillaume.
- Daniel, notre ancêtre.

La lettre d'origine du 13 janvier 1688 fournit encore deux précieux renseignements :

- Abram Jacot des Combes époux de Jaqua Matthey était le fils de ANTOINE JACOT des COMBES et de SUZANNE PERRELET, fille de feu le sieur conseiller Jean Perrelet.
- Antoine Jacot des Combes époux de Suzanne Perrelet était le fils de GUILLAUME JACOT des COMBES et de MARIE MONTANDON, fille de feu le sieur Antoine Montandon vivant lieutenant du Locle.

Dans l'état actuel des recherches, je ne possède aucun autre renseignement; des gens de ces quatre générations, Guillaume, Antoine, Abram et ses cinq fils, la lettre d'origine du 13 janvier 1688 dit ceci :

"Tous lesquels personnages ainsy connus, les trois témoins attestent consoinamment avoir esté tenus et sont encore de (?) (42) réputés pour gens de bien et d'honneur, de bonne fâme et extraction; De libre et franche condition, originaires de l'honn. Communauté du Locle et francs bourgeois de Vallangin; et qu'iceux ont vescu chrétiennement sans avoir commis aucun crime, acte reprochable ny donné scandale à personne, qui soit venu à notice aux tesmoins, Lesquels en déposent pareillement à

(40) J. Gelieu (S.Aubin)/Min. 19.5.1701-20.1.1711/ : 19.4.1708.

J. Gelieu/S.Aubin/Min. 8.1.1705-26.3.1707/ : 11.11.1705.

J. Gelieu/S.Aubin/Min. 8.1.1705-26.3.1707/ : 11.11.1706.

(41) J. Gelieu/S.Aubin/Min. 19.5.1701-20.1.1711/ : 28.3.1703.

(42) Ici un mot que je n'ai pu déchiffrer.

l'esgard des cinq fils d'Abram Jacot des Combes et notamment dud. Daniel requérant. Et qu'iceluy pendant son séjour en ce lieu, s'est comporté en garçon d'honneur, et qu'il n'est cy devant sorty ny ne sort pretemont de son lieu pour aucun meffait, ains de Sa pure et franche volonté" (43).

8. Les ancêtre plus lointains.

On peut bien entendu poursuivre les recherches et s'enfoncer plus profondément encore dans l'épaisseur des siècles. Mais les registres paroissiaux où les baptêmes, confirmations, mariages et décès avaient été consignés pendant deux siècles (44) font défaut pour les temps antérieurs au 17^e siècle. Les recherches ne peuvent être poursuivies qu'avec les documents notariés, les actes de Justice et les pièces relatives aux affaires publiques. Cela représente un travail considérable et de nouvelles méthodes d'investigation : on peut dire qu'à ce stade c'est une autre recherche qui commence. C'est pourquoi, faute du temps disponible pour entreprendre maintenant une telle recherche, nous nous arrêterons momentanément au point où nous sommes parvenus.

Les résultats obtenus ne sont d'ailleurs pas négligeables : depuis la plus récente génération contemporaine jusqu'à notre ancêtre loclois Guillaume Jacot des Combes, cela fait treize générations. Si l'on considère que Daniel Jacot des Combes, notre ancêtre qui descendit à Saint-Aubin, se maria en 1688, on peut penser qu'il naquit au minimum 20 ans et au maximum 50 ans plus tôt : donc entre 1638 et 1668. Que son père, qui avait déjà quatre enfants lorsque lui-même vint au monde, naquit au minimum 25 ans et au maximum 50 ans avant ces dates, soit entre 1588 et 1643. Que son aïeul Antoine naquit au minimum 20 ans et au maximum 50 ans avant ces dates, soit entre 1538 et 1623. Enfin que son bisaïeul Guillaume naquit au minimum 20 ans et au maximum 50 ans avant ces dates, soit entre 1488 et 1603. Ces estimations permettent de penser que notre ancêtre GUILLAUME est né au 16^e siècle, et si l'on tient compte du rythme de naissance des générations postérieures à cette époque (30 ans par génération), on a tout lieu de supposer que Guillaume Jacot des Combes naquit dans les années 1530-1570, à l'époque de la Réforme.

Cela fait donc une recherche généalogique qui remonte plus de quatre siècles en arrière. Treize générations, plus de quatre siècles, c'est déjà un résultat appréciable.

(43) Justice Locle/Manuel civil/13 janvier 1688.

(44) Du milieu du 17^e siècle jusqu'au milieu du 19^e siècle; le milieu du 19^e vit l'instauration de l'Etat Civil.

J'ai découvert au cours de mes recherches qu'il n'y avait pas d'autres Jacot-Descombes à Saint-Aubin que ceux qui descendaient en droite ligne de notre ancêtre Daniel Jacot des Combes, né et élevé au Locle, qui se rendit à Saint-Aubin pour s'y marier avec Anne-Louise Marthy (1688), puis, devenu veuf, avec Suzanne-Marie Petitpierre. Il paraissait dès lors intéressant d'établir l'arbre généalogique complet des Jacot-Descombes de Saint-Aubin, branche unique de la famille Jacot-Descombes du Locle. L'établissement d'un tel arbre s'avéra relativement aisé. Parmi les enfants de Daniel Jacot des Combes, trois devaient donner naissance aux trois branches principales de la famille Jacot-Descombes de Saint-Aubin :

- Abram, notre ancêtre, fils de Daniel et de Anne-Louise Marthy, baptisé le 15 septembre 1689, qui épousa Sara Morthier. S'il est attesté qu'Abram était encore maçon et tailleur de pierre comme son père, en revanche il semble que ses descendants directs aient tous été fermiers, jusqu'à Jonas notre bisaféul inclu. Jacques-François, notre aïeul, devint chef contrôleur dans la compagnie des tramways de Neuchâtel. Notre père devint pasteur de l'Eglise Réformée de France, et ses deux fils sont actuellement pasteurs de l'Eglise Réformée neuchâteloise.
- Jonas, fils de Daniel et de Anne-Louise Marthy, baptisé le 27 novembre 1695, qui épousa Suzanne Resson. Il semble que le métier de maçon et tailleur de pierre se soit maintenu plus longtemps dans cette branche puisqu'il est attesté que quatre générations après Jonas, Louis Jacot-Descombes époux de Elisabeth Steudler était tailleur de pierre et maître maçon (45). Un descendant de cette branche devint vigneron à Cully, dans le canton de Vaud (46).
- David, fils de Daniel et de Suzanne-Marie Petitpierre, baptisé le 27 avril 1704, qui épousa Marie-Marguerite Pierrehumbert. Les descendants contemporains de cette branche exercèrent le métier de charretier à Saint-Aubin.

10. Les descendants actuels.

A. La branche issue de Abram et de Sara Morthier.

En ce qui concerne notre branche (descendants de Abram et de Sara Morthier), les enfants de Jonas-

(45) Cf. les actes de naissance de ses enfants Henri (6.8.1868), Marie-Louise (10.2.1871) et Elise (27.1.1874).

(46) Voir page suivante.

François et de Marianne-Louise Gatolliat ont aujourd'hui tous disparus. Notre père Pierre Jacot-Descombes est décédé le 10 mars 1956 à Saint-Aubin. Sa soeur aînée Charlotte-Louise, femme de Samuel Jéquier, est établie à Fleurier (NE); sa fille Liselle et ses trois petites filles, Martine, Laurence, Françoise, habitent actuellement Lausanne. Sa soeur cadette Emilie, femme de Maurice Barbezat, est établie à Neuchâtel. Notre mère est également établie à Neuchâtel avec ses filles Hélène et Suzanne et une petite fille, Christine. Notre frère François est actuellement pasteur à Fleurier, dans le Val de Travers, marié avec Marianne Béguin et père de deux enfants : Marie-Eve et Violaine. Enfin le soussigné est pasteur à la Chaux-de-Fonds.

Il n'est pas impossible que Marguerite Jacot-Descombes, femme de Hippolyte Perrier, ait eu des enfants à Saint-Servan en Bretagne : dans ce cas il existerait une branche Perrier en France issue partiellement de notre famille. Lucie Jacot-Descombes, femme de G.-Ch. Breuer, eut une fille, Jeanne, qui épousa Victor Stroesser, établi actuellement à Montreux.

Quant à Abram-François Jacot-Descombes, il eut de son premier mariage avec Ruth Saucy deux filles: Marthe-Elisabeth, qui épousa en 1938 Emile - D. Giusiano, de Turin; et Andrée-Ruth, qui épousa en 1935 Max Bernouilli, pasteur de l'Eglise Réformée vaudoise, présentement établi à Vevey; de ce mariage sont nés trois enfants : Jean-François, Jacques et Pierre. La liste s'arrête présentement ici pour les descendants de Jonas-François Jacot-Descombes. Qu'en est-il des descendants des frères de Jonas ?

Les renseignements manquent sur Louis : il n'y a pas d'indices sur les lieux où il vécut, ni sur le ou les mariages qu'il aurait pu contracter. Seule indication : il paraît qu'il serait mort à Toulon, en France (47). Jusqu'à plus ample informé, on peut donc considérer la branche qui aurait pu naître de lui comme inexistante.

La branche issue de Jean-Henri, mari de Françoise-Louise Rougemont, semble pour sa part s'être éteinte; sur les cinq enfants qui naquirent de ce mariage, deux seulement à notre connaissance perpétuèrent leur race : Edouard-Etienne, qui épousa Jeannette Gleichmann, qui lui donna une fille : Rosa-Bertha; et Auguste-Henri, qui épousa Marie-Rosina Dürig, qui lui donna également une fille : Jeanne-Hélène. Il n'y a pas d'indice que Jeanne-Hélène se soit mariée; Rosa-Bertha pour sa part épousa un bijoutier de Neuchâtel, Emile Binggeli. Le nom de Jacot-Descombes paraît donc éteint sur cette branche.

(46) Henri-Emile-Hermann, né le 25.12.1877, qui épousa le 12 janvier 1904 Marie-Lucie Rieser. Ils eurent 11 enfants.

(47) Renseignement fourni par Jeanne Stroesser de Montreux, et transmis à moi-même par Charlotte Jéquier de Fleurier.

Il n'est pas impossible qu'Abram-François, qui épousa Marguerite-Anne Paul et s'établit à Ris-Orangis, dans le Corbeil, près de Paris, ait perpétué sa race : toutefois les registres paroissiaux et les registres de l'Etat Civil de Saint-Aubin n'en ont conservé aucune trace. Il faudrait donc aller chercher les compléments d'information dans la commune même de Ris-Orangis, en France. Peut-être aussi qu'une prospection systématique des documents notariés de Saint-Aubin correspondant à cette époque donnerait des renseignements utiles. Jusqu'à plus ample informé, considérons provisoirement la branche issue de Abram-François et de Marguerite-Anne Paul comme inexistante.

Des quatre frères de Jonas-François, un seul à notre connaissance a perpétué sa race et son nom jusqu'à aujourd'hui : Jean-Jacques-François, qui épousa le 24 octobre 1840 Bernardine Brunschweiler, de Hauptweil (Thurgovie). De ce mariage devait naître un fils, Jean-Jacques; baptisé le 9 septembre 1841, Jean-Jacques épousa Emma Schiess. De ce dernier mariage il devait naître deux enfants : Marthe-Bertha, née à Hauptweil le 30 décembre 1872, qui se maria le 7 octobre 1893 avec Samuel-Conrad Züst, docteur médecin (48). Jacob-Gustav, né à Hauptweil le 4 mars 1874, qui se maria le 13 octobre 1903 à Erfurt (Allemagne) avec Emilie-Sophie Hildebrandt, de nationalité Allemande. Jacob-Gustav Jacot-Descombes devint par la suite directeur général des chemins de fer d'Egypte et s'établit à Alexandrie (49). C'est là que sa femme mourut le 19 avril 1941 et lui-même le 24 janvier 1951 (50).

Jacob-Gustav Jacot-Descombes et Emilie-Sophie Hildebrandt eurent deux enfants :

- Emma, née à Erfurt le 11 août 1904, qui se maria le 27 août 1931 avec Konrad-Arthur Beck de Schaffouse. Le mariage fut célébré à Stäfa.
- Paul-Alexandre, Né à Alexandrie le 25 décembre 1905, qui se maria en première noce à Bienne avec Alice-Hulda Jürg, et en seconde noce avec Henriette Nisan, née le 16 août 1924 au Caire (Egypte). Le second mariage fut célébré à Vincennes (Paris); il devait en naître Pierre-Jean, le 9 août 1957 (51).

Il existe donc actuellement à Paris deux descendants de notre branche portant le nom Jacot-Descombes : Paul Alexandre et son fils Pierre-Jean.

(48) L'acte de mariage, reporté dans le registre d'Etat Civil de Saint-Aubin, précise que le mariage fut célébré à Heiden. Le père de la mariée, Jean-Jacques, y est appelé Johann-Jacob Jacot-Descombes : il s'agit de la simple transposition allemande du nom de Jean-Jacques (l'acte de mariage du deuxième enfant, Jacob-Gustav, indique que le père s'appelait Jean-Jacques. Cf. Reg. des Fam./S.Aubin/Reg.1/p.349/13.10.1903).

(49) Renseignement donné par les actes de naissance de ses enfants.

(50)(51) Cf. Reg. des Fam./S.Aubin/Reg.1/pp.349-350.

B. La branche issue de Jonas et de Suzanne Reesson.

Il existe de nombreux descendants sur cette branche de la famille, tous issus du mariage de Henri-Emile-Hermann Jacot-Descombes, vigneron à Pully, puis à Cully, dans le canton de Vaud, avec Marie-Lucie Rieser (52). Onze enfants devaient naître de ce mariage; sur les onze, deux sont aujourd'hui décédés : Gilbert-Charles, né le 3 août 1916, mort le 9 mai 1939; René-Maurice, né le 26 juillet 1906, mort le 26 septembre 1963.

Cinq de ces enfants ont donné naissance à une famille :

1) Hermann-Henri épousa Zénobie-Victorine Perrin le 30 mars 1929. Quatre enfants sont nés de ce mariage :

- Gilbert-Hermann, né à Lausanne, se maria à Essen (Allemagne) avec Elisabeth Lange Hildegard. Il vit actuellement à Genève avec elle et ses deux enfants : Pascal-Johannes, né à Chêne-Bougeries le 19 novembre 1962; et Bettina-Marlene, née à Chêne-Bougeries le 24 février 1967.
- René-Pierre, né à Yverdon, se maria à Paris (6e) avec Viviane-Janine Droz. Ils sont actuellement établis à Paris (7e) avec une fille, Michèle-Madeleine, née le 23 septembre 1955.
- Liliane-Estelle-Léonie, née à Pully, se maria à Détroit (Amérique) le 20 août 1960 avec Campbell Finley Calvin, de nationalité américaine. Elle a conservé la nationalité suisse.
- Daisy-Zénobie-Marie, née à Ménières, se maria à Bex le 2 décembre 1955 avec Barber Nigolian, arménien.

2) Gabriel-Robert épousa en première noce Irma-Henriette Schmidt, qui lui donna un enfant :

- Francis-Gabriel, né le 26 avril 1933 à la Chaux-de-Fonds. Il se maria le 30 avril 1960 à Bienne où il vit maintenant avec ses deux enfants : Françoise, née le 22 février 1961, et Jean-Michel, né le 13 avril 1966.

Gabriel-Robert se maria en seconde noce avec Alice-Gertrud Jäggi, qui lui donna deux enfants :

- Gabriel-Arthur, né à la Chaux-de-Fonds le 12 janvier 1942, marié à la Chaux-de-Fonds le 2 juin 1967 avec Eliane Glauser.
- Janine-Henriette, née à la Chaux-de-Fonds le 3 avril 1944, mariée à la Chaux-de-Fonds le 10 juillet 1964 avec François Glauser.

(52) Les deux dont décédés : elle en 1956, lui en 1958.

- 3) René-Maurice épousa Erika-Glorinda Baltisberger. Ils n'eurent qu'un seul enfant :
- Charlotte, née le 15 février 1930.
- 4) Paul-Auguste épousa Anna-Marie-Elisabeth Aeschlimann le 20 mai 1938. De ce mariage devaient naître deux enfants :
- Raymond, né à Genève le 12 août 1941, marié à Meyrin (GE) le 18 juillet 1963 avec Rosita-Claire Schorer. Il est établi maintenant à Genève avec sa femme et sa fille, Anne, née le 2 février 1967.
 - Pierre, né à Genève le 23 juin 1944, marié à Perley-Certoux (GE) le 25 septembre 1967 avec Laura Gautschi.
- 5) Nelly-Rose, dont la fille Marie-Thérèse, née le 22 décembre 1940, se maria le 28 juin 1961 à Schaerbeek avec Thieffry Yves Luc Louis Maire Paule, de nationalité belge, Marie-Thérèse conservant la nationalité suisse.

C. La branche issue de David et de Marie-Marguerite Pierrehumbert.

A notre connaissance, il ne doit subsister de cette branche que les trois enfants de Charles-Edouard et de Blanche-Pauline née Jacot : Claudine-Sophie, Charles-Numa, et Pierre-André.

Charles-Numa, né le 16 décembre 1909, marié avec Louise-Mathilde Lambert dès le 23 septembre 1935, est le dernier descendant de Daniel Jacot des Combes habitant encore Saint-Aubin.

11. L'origine du nom de JACOT ou JACQUOT.

Si l'orthographe "Jacquot" fait penser au prénom de "Jacques", l'orthographe "Jacot" fait penser pour sa part au nom de "Jacob". Ces deux similitudes, apparemment fort différentes, se rejoignent en fait : il suffit pour s'en convaincre de faire l'éthymologie de chacun de ces noms.

Le Dictionnaire de la langue française de Emile Littré (1801-1881) indique expressément que "Jacquot" est le diminutif de "Jacques", et qu'il peut s'orthographier aussi "Jacot". Le Dictionnaire français Larousse associe les deux orthographes sous une même rubrique; on a donc tout lieu de penser que "Jacquot" et "Jacot" sont deux diminutifs du prénom "Jacques", à consonnance identique mais à

orthographes différentes.

Le Dictionnaire Littré précise en outre que "Jacques" est un nom propre qui est la forme vulgaire de "Jacob", Jacob étant identifié par ailleurs avec le patriarche père des tribus d'Israël. C'est donc dans le nom hébreu de "Jacob" qu'il faut voir l'origine première du nom de "Jacquot" ou "Jacot".

C'est dans le livre de la Genèse (Gn 25.26) que le nom de "Jacob" apparaît pour la première fois, mentionné à propos de la naissance des deux fils d'Isaac et Rebecca auxquels on donna les noms d'"Esau" et de "Jacob" (en hébreu : יַעֲקֹב , ce qui donne phonétiquement en Français : Ya aqob). La Bible elle-même propose deux étymologies de ce nom : d'après Genèse 25.26, Ya aqob fut ainsi appelé parce que ses mains tenaient le talon de son frère jumeau en venant au monde; en hébreu, "talon" se dit "aqeb". D'après Genèse 27.36, Jérémie 93 et Osée 12.4, Ya aqob fut ainsi appelé parce qu'il devait par la suite supplanter son frère dans le droit d'aïnesse; en hébreu, "supplanter" se dit "aqab". Ces deux étymologies sont contestées par le traducteur du livre de la Genèse dans la Bible dite de Jérusalem, qui dit : en réalité, le nom, abrégé de Ya-aqob-El, signifie probablement : Que Dieu protège! (53). La Bible dite de la Pléiade, pour sa part, admet au contraire les étymologies proposées par l'auteur de la Genèse, et les joint l'une à l'autre en soulignant qu'il s'agit en fait les deux fois d'une seule et même étymologie : en effet, le mot "aqeb" (talon) se présente en hébreu comme une forme verbale donnée du verbe "aqab", qui signifie "talonner" et "supplanter". Les notions de talonnement et de supplantation peuvent être aisément associées : le fait que quelqu'un supplante un rival appelle l'idée qu'il lui a marché dessus (qu'il l'a mis sous son talon), ou encore qu'il l'a retenu pour l'empêcher d'avancer (en lui tenant le talon par exemple, comme le fit Jacob lors de sa naissance avec son frère).

Quelle qu'en soit l'étymologie, il demeure que Ya aqob est un nom à résonance typiquement hébraïque. L'histoire du patriarche Jacob étant située par les historiens entre 1800 et 1700 av. J.-C., voilà donc un nom hébraïque dont l'usage remonte à près de quatre millénaire par rapport à l'époque contemporaine.

La plus ancienne traduction grecque de l'Ancien Testament, dite des Septante, faite en 283-282 av. J.-C., ne fait que transcrire le nom hébraïque Ya aqob en grec : cela donne Ἰακώβ . La version latine de la Bible dite Vulgate, faite par saint-Jérôme (4e-5e siècles ap. J.-C.) a transcrit le nom grec Ἰακώβ en latin : cela a donné "Jacob", qui a passé tel quel dans l'usage de la langue française.

Le Nouveau Testament contient pour sa part le nom de Ἰακώβος , visiblement apparenté au nom de Ἰακώβ ; ce nom fut transcrit en latin par saint-Jérôme dans la Vulgate : cela donna "Jacobus". En passant dans la langue française, "Jacobus" donna "Jacques". Plus tard la forme

(53) Bible de Jérusalem, Gn 25.26, note f.

latine du nom de "Jacques" devait réapparaître dans la désignation de sectaires de Syrie et de Mésopotamie, appelés "Jacobites" à cause du nom de l'évêque qui posa les principes de leur doctrine. Au 17^e siècle, les partisans de Jacques II d'Angleterre furent eux aussi appelés "Jacobites", du nom latin de "Jacques", "Jacobus". Enfin certains religieux de l'ordre de Saint-Dominique furent appelés "Jacobins" à cause de l'église de Saint-Jacques qu'on leur donna à Paris, près de laquelle ils bâtirent leur couvent. Lors de la Révolution française de 1789, les membres d'une société politique ultra-républicaine et démocratique s'installèrent dans ce couvent et furent de ce fait appelés eux aussi "Jacobins".

Dans le Nouveau Testament, deux personnes importantes portèrent le nom de "Jacques" :

- Jacques (saint) dit le Majeur, frère de saint-Jean l'Évangéliste, fils de Zébédée, apôtre du Christ, pêcheur du lac de Tibériade, surnommé avec son frère Boanergès (fils du tonnerre), qui finit sa vie martyr, décapité par Hérode (Actes 12.2) en l'an 44. Sa fête se place au 25 juillet.
- Jacques (saint) dit le Mineur, dont on parle dans le livre des Actes des Apôtres et aussi dans certaines épîtres de saint-Paul, qui fut sans doute le premier évêque de Jérusalem. Il était frère du Christ. Il fut tué en 62. Sa fête se place au 1^{er} mai.

Au 14^e siècle, on donna par dérision le nom de Jacques Bonhomme aux paysans et à la population des campagnes. Les paysans révoltés de l'Île-De-France furent appelés "Jacques". Le mot "Jacques" fut réservé à un type d'homme caractéristique : le factotum qu'on emploie à toutes les besognes. Ainsi en est-il de Maître Jacques, personnage de l'Avare, de Molière, à la fois cocher et cuisinier d'Arpagon. Ainsi en est-il aussi de Maître Jacques de la chanson, pris en défaut dans son sommeil et convié à venir sonner les matines. Le nom de Jacques Bonhomme, quant à lui, fut appliqué aux paysans quand on voulait attacher à eux une idée de servage et presque d'avilissement, d'individu taillable et corvéable à merci. Le Dictionnaire Littré cite cette phrase de Aug. Thierry : "Jacques, qui, depuis cette guerre (la jacquerie), porta le surnom de Jacques Bonhomme, se rétablit de ses blessures, et paya comme ci-devant" (54). De là sans doute l'emploi occasionnel du mot "Jacques" en un sens péjoratif : quel Jacques!, pour quel imbécile! Ou faire le Jacques, pour faire le niais (Dictionnaire Larousse).

En consultant le Dictionnaire Littré, on s'aperçoit que plusieurs noms ayant pour racine le mot "Jacques" furent utilisés dans la langue française pour désigner des oiseaux ou des animaux. En Normandie, l'écureuil se nomme "jaquet". Au sujet des oiseaux, le Dictionnaire Littré fournit les indications suivantes :

(54) Aug. Thierry, Hist. vérit. de Jacques Bonhomme, Et. historiques.

- Jaquet : nom de la Bécassine sourde ou petite bécassine.
- Jaquette : un des noms vulgaires de la pie.
- Jacot ou jacquot : nom populaire des perroquets, en particulier du perroquet gris de l'Afrique occidentale, et aussi de la pie.
- Jacobin : nom de plusieurs oiseaux d'après leur plumage, en particulier d'une variété de pigeons.
- Jacobine : nom de la corneille mantelée et de l'oiseau mouche à collier.

On peut s'interroger longuement sur l'origine de l'usage qui voulut que ces noms, qui ont même racine, furent appliqués à des animaux et surtout à des oiseaux.

En ce qui concerne le terme de "jacobin" ou "jacobine", il est assez apparent que l'on affubla de ces noms des oiseaux dont une particularité du plumage évoquait un moine jacobin, notamment son capuchon ou sa bure. Parlant des pigeons appelés "jacobins", le Dictionnaire Littré cite la Revue des Deux-Mondes du 15 juin 1874 : "Viennent ensuite les jacobins, dont les plumes du cou relevées forment un capuchon" (55). De même pour l'oiseau mouche à collier ou la corneille mantelée, appelés l'un et l'autre "jacobines".

En ce qui concerne les termes "jaquette", "jacot" ou "jacquot", appliqués à la pie et aux perroquets, je propose pour ma part l'explication suivante :

Au Moyen-Age, les paysans portaient un vêtement caractéristique appelé "jaque", qui était une espèce de justaucorps ordinairement muni de manches, habillant le torse et les cuisses jusqu'aux genoux. Il n'est pas établi si le nom de "jacques" fut donné aux paysans français parce qu'ils portaient un vêtement appelé "jaque", ou si l'on appela leur vêtement "jaque" parce qu'on les surnommait eux-mêmes "jacques". Quoi qu'il en soit, il existe un rapport certain entre le sobriquet des paysans français, "jacques", et le nom de leur vêtement, "jaque". La révolte des paysans contre les nobles, qui secoua la France pendant la captivité du roi Jean en 1358, et qui fut réprimée par Charles de Navarre près de Meaux, fut appelée "jacquerie".

Mais l'histoire de la jaque paysanne ne s'arrête pas là; par la suite, on appela "jaquette" tout vêtement d'homme descendant jusqu'aux genoux, et plus tard encore, "jaquette" devint le nom d'un vêtement très élégant, sans plus de commune mesure avec le vêtement grossier qu'il désignait à l'origine : la jaquette, apparentée au frac, descend jusqu'aux genoux par derrière et remonte par devant jusqu'à la hauteur de la ceinture, formant ainsi une sorte de traîne très élégante rappelant le plumage, la queue notamment, de certains oiseaux : on

(55) Dictionnaire Littré, sous "Jacobin".

l'appelle parfois "queue de pie". Selon le Dictionnaire Littré, on peut d'ailleurs nommer la pie "jaquette" ou même "jacquot". Le même vêtement peut aisément faire penser aussi au plumage des perroquets et des perruches. Je crois pour ma part que c'est là qu'il faut trouver l'origine de l'usage qui voulut que les perroquets furent appelés "jacot" ou "jacquot". Leur plumage avait la forme d'une jaquette; or qui disait "jaquette" disait "jaque", et qui disait "jaque" disait "jacot" ou "jacquot". Le rapprochement de ce nom avec le perroquet se fonde donc essentiellement sur l'aspect extérieur de l'oiseau lui-même; il serait vain de vouloir fonder ce rapprochement sur une analogie de caractère, la propension à parler dans le cas particulier : les perroquets et les pies, qui sont des oiseaux bruyants, ne furent pas appelés "jacquot" parce que les familles Jacot étaient composées de gens bavards, mais parce que le terme "jacquot" désignait indirectement un vêtement qui imitait le plumage de ces oiseaux. C'est après coup, semble-t-il, que l'on fit un rapprochement se fondant sur l'analogie de caractère, mais en sens inverse, en prenant l'oiseau comme point de comparaison et en créant un terme particulier forgé à partir du nom qu'on lui avait donné initialement à cause de son plumage : on donna le nom de "jacasse" aux femmes et aux petites filles qui parlaient beaucoup, terme qui, selon le Dictionnaire Littré, proviendrait du nom populaire donné aux perroquets et aux pies, "jacquot". Selon le Dictionnaire Larousse, "jacasse" est aussi le nom vulgaire de la pie.

L'ensemble des indications recueillies et l'existence en France de quatre familles Jacquot anciennes originaires de Bourgogne et de Lorraine permettent de penser que le nom "Jacquot" ou "Jacot" est d'origine spécifiquement française.

12. L'adjonction "des Combes", ensuite "Descombes".

L'adjonction "des Combes" pour une branche de la famille Jacot est, semble-t-il, d'origine spécifiquement suisse, et même locloise : cette adjonction visait à distinguer une partie d'une grande famille ayant élu domicile dans un lieu propre; Les Combes sont un groupe de fermes et de pâturages indiqués sur les cartes topographiques au Sud puis à l'Est de la route conduisant du Locle à la Chaux-du-Milieu. Il est parfois aussi question dans les documents de Combes eises derrière Rochefort.

L'usage de la seconde partie du nom "des Combes" tendit à se perdre dès l'instant où la famille ne fut plus installée au Locle : les familles Jacot étant beaucoup moins nombreuses dans la région de Saint-Aubin, et la désignation "Les Combes" n'évoquant rien de concret dans

l'esprit de gens qui ne connaissaient pas la région du Locle, la tendance à disparaître de la seconde partie du nom était pour ainsi dire naturelle. Pourtant l'adjonction "des Combes" résista mieux à l'oubli dans certaines branches plutôt que dans d'autres.

- 1) Dans notre branche (issue de Abram et de Sara Morthier), l'adjonction "des Combes" disparut depuis Abram et même depuis Daniel dans les écritures des registres paroissiaux. Elle ne devait réapparaître que deux siècles plus tard, sous sa forme moderne unifiée "Descombes", lorsque notre bisaïeul Jonas, se fondant probablement sur d'anciens papiers de famille qu'il possédait encore, fit la demande que l'on réintroduisît pour lui et ses enfants la mention "Descombes" après son nom. Cela lui fut accordé par une autorisation du Département de Justice du 25 janvier 1893 (56). La seule trace de l'origine locloise qui subsiste dans les registres paroissiaux pendant deux siècles est la désignation de l'origine : "du Locle". Parfois on rencontre aussi l'indication caractéristique : "bourgeois de Valangin".
- 2) Dans la branche issue de Jonas et de Suzanne Resson, "des Combes" disparut des écritures des registres paroissiaux depuis Jonas jusqu'au mariage de Abram-Josué avec Françoise-Jeannette-Henriette née Bignens en mars 1826 : la mention "Descombes" réapparaît dans la consignation de ce mariage et de ceux des deux frères de Abram-Josué. Je ne sais rien des circonstances qui amenèrent la réintroduction de l'adjonction "Descombes" dans cette branche de la famille.
- 3) Dans la branche issue de David et de Marie-Marguerite Pierrehumbert, la mention "des Combes" disparut aussi pour un temps (jusqu'au 25 janvier 1825). Mais les descendants de cette branche furent en fait moins longtemps oublieux de leurs origines que ceux des autres branches. En 1781 déjà (57), Jean-Jacques Jacot fils de feu David Jacot des Combes, du Locle, bourgeois de Valangin et habitant Saint-Aubin, se préoccupe d'attester son origine et demande à la Justice du Locle une lettre d'origine, qui lui est accordée le 25 janvier 1782. Enfin la mention "des Combes", écrite encore en deux mots, réapparaît dans les registres de la paroisse sur l'acte de baptême de Jeannette, fille de Jean-Daniel et de Marianne Pierrehumbert, le 24 décembre 1804. Il est en outre précisé dans cet acte de baptême, comme dans ceux de tous les enfants nés de ce mariage, que "le nom de des Combes a été ajouté à celui de Jacot par autorisation du Conseil d'Etat en date du 25 janvier 1825".

(56) Cf. les actes de baptême de ses enfants.

(57) Cf. Lettre d'origine du 25.1.1782.

13. Les deux communes d'origine.

Autrefois, la notion de "membre d'une commune" ou de "communier" était beaucoup plus fermée qu'elle ne l'est aujourd'hui; l'agrégation à une commune n'était pas une simple formalité : on ne la délivrait qu'en toute connaissance de cause. Cependant dès l'instant où quelqu'un était venu d'une commune s'installer parmi les habitants d'une autre commune pour y faire souche, il était assez naturel que dans les registres officiels de la paroisse on indiquât, après la mention obligée de la commune d'origine, que la personne en question était habitante ou paroissienne de la nouvelle commune. C'est ainsi que les registres paroissiaux de Saint-Aubin, pour tous les descendants de Daniel Jacot des Combes, donnent la précision "habitant Saint-Aubin" ou "paroissien de Saint-Aubin". Avec l'indication obligée "du Locle", cette dernière précision constitue parfois un point de repère très important.

Notre branche (issue de Abram et de Sara Morthier) se distingue des deux autres en ceci qu'elle fut agrégée très tôt à la commune de Saint-Aubin en la personne même d'Abram, époux de Sara Morthier, qui reçut son agrégation le 19 décembre 1718 (58).

Je ne sais pas s'il existe des agrégations délivrées à des descendants de Daniel Jacot des Combes autres que celle qui fut délivrée à notre ancêtre Abram : si tel est le cas, je n'ai pas mis la main dessus. Il faudrait certainement chercher parmi les descendants de la branche issue de Jonas Jacot des Combes et de Susanne Reason : s'il est écrit sur l'acte de naissance de Henri Jacot-Descombes, fils de Henri Jacot-Descombes et de L.-Henriette Nicoud, le 9 février 1850, que Henri père était du Locle et paroissien de Saint-Aubin, en revanche, il est précisé lors de la naissance de Hermann-Charles-Henri, fils de Henri et de Emma-Henriette Prenleloup, le 3 août 1876, que Henri père était du Locle et de Saint-Aubin. Entre ces deux dates, 9 février 1850 et 3 août 1876, il pourrait fort bien être intervenu une agrégation à la commune de Saint-Aubin.

En ce qui concerne la troisième branche, issue de David Jacot des Combes, on peut acquérir la certitude qu'il n'y a pas eu d'agrégation à la commune de Saint-Aubin en lisant une note marginale qui accompagne les actes de naissance des enfants de Charles-Louis Jacot-Descombes et Emma Bourquin, où il est écrit : "Ensuite d'une autorisation du Département de Justice en date du 14 novembre 1898, le présent acte a été rectifié en ce sens que la famille Jacot-Descombes n'est originaire que du Locle".

14. La bourgeoisie de Valangin.

La mention "bourgeois de Valangin" réapparaît dans presque tous les actes de baptême ou de mariage au moment où réapparaît la mention du rattachement à la famille Jacot des Combes du Locle. Comme dans notre branche la mention de ce rattachement ne fut rétablie qu'en 1893, à une époque où les privilèges de la bourgeoisie de Valangin, comme ceux de la bourgeoisie de Neuchâtel et ceux de la noblesse d'antan, avaient été depuis longtemps abolis (depuis la révolution de 1848), on ne retrouve que rarement la mention "bourgeois de Valangin" dans les actes de baptême ou de mariage des descendants de notre branche. On la retrouve seulement sur l'acte de mariage de Abram Jacot, notre ancêtre, avec Marguerite Bart (9 mai 1772), et sur celui de Jean-Jacques Jacot avec Bernardine Brunschweiler (24 octobre 1840). Cependant l'ensemble de notre famille appartint effectivement, jusqu'en 1848, à la bourgeoisie de Valangin.

Le fait que l'on appartint à la bourgeoisie de Valangin n'impliquait nullement que l'on eût habité soi-même ou que ses ancêtres eussent habité à Valangin : la bourgeoisie de Valangin, comme celle de Neuchâtel, achetait et procurait aux intéressés d'importantes avantages fiscaux. En remontant le cours du temps, on pourrait très certainement retrouver la lettre de réception de notre famille en la bourgeoisie de Valangin. Mais cela ferait partie d'une seconde étape de recherche, dont nous avons déjà parlé.

15. Les familles Jacquot de France.

L'Armorial général de 1884 (59) indique qu'il existe en France quatre familles portant le nom de Jacquot. Sur ces quatre familles, trois furent annoblies au 16^e siècle. Voici les indications qui sont données à leur sujet :

- Jacquot. Famille de Bourgogne. Armes : d'azur à la fasce d'or, accompagné de trois étoiles du même.
- Jacquot. Famille de Lorraine, annoblie le 23 mai 1537. Armes : de gueule à la croix potencée au pied fiché d'or.
- Jacquot. Famille de Lorraine, annoblie le 1 mars 1566. Armes : de sable au lion d'argent.
- Jacquot. Famille de Lorraine, annoblie le 6 janvier 1585. Armes : d'azur au lion d'argent.

(59) Armorial général, précédé d'un dictionnaire des termes du blason, par J.-B. Rietstap, 2^e éd. refondue et augmentée - Gouda - G.B. van Goor Zonen - 1884.

16. Les familles Jacot ou Jaccaud de Suisse.

L'Armorial général de 1884 mentionne trois familles suisses portant le nom de Jacot ou Jaccaud :

- Jaccaud (60). Famille du pays de Vaud. Armes : d'azur à une licorne rampante d'or.
- Jacot. Famille de Neuchâtel. Armes : de gueule au lion d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en p. d'un tertre de trois coupeaux d'argent.
- Jacot des Combes. Famille de Neuchâtel. Armes : d'azur à un cheval rampant et regardant d'argent, soutenu d'un tertre de trois coupeaux d'or et accompagné en chef de deux étoiles du même.

L'Armorial neuchâtelois (61) indique qu'il existe quatre branches neuchâteloises de la famille Jacot :

- Jacot. Famille du Locle, signalée dès le XVe siècle, et dont une branche a porté le nom de Jacot-Descombes (62). Armes : de gueules au lion contourné d'or empiétant un mont de trois coupeaux d'argent. Supports : deux lions.
- Jacot-Descombes. Branche de la famille Jacot du Locle. La forme Jacot-Descombes apparaît vers le début du XVIIe siècle (63). Armes : d'azur au cheval gai d'argent empiétant un mont de trois coupeaux d'or et accompagné en chef de deux pointes de diamant du même.
- Jacot-Guillarmod. Famille originaire de la Sagne.
- Jacot-Parel. Famille originaire du Locle.

Le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (64), auquel l'Armorial neuchâtelois se réfère, dit ceci de la famille Jacot :

"Jacot. Plusieurs familles neuchâteloises, de la Béroche, de Coffrane, du Pâquier, de la Sagne et du Locle, ces deux dernières répandues dans toutes les montagnes neuchâteloises et le Jura bernois (La Ferrière). Une branche de la famille de la Sagne porte le nom de Jacot-Guillarmod, une de celle du Locle celui de Jacot-Descombes. Armoiries Jacot-Guillarmod : d'azur (ou de gueules) au lion d'or soutenu de trois coupeaux d'argent; Jacot-

(60) Le pasteur de Ressudens (près de Grandcour, canton de Vaud) qui inscrivit le baptême de David Jacot des Combes, en 1704, orthographia Jaccaud, conformément à l'orthographe vaudoise du nom.

(61) Armorial neuchâtelois, par Léonet Michel Jéquier, Neuchâtel, La Baconnière, 1939-1944.

(62)(63) Références : Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (D.H.B.S.), et Archives cantonales neuchâteloises (Fiches A.C.N.).

(64) Neuchâtel, 1919-1934.

Descombes : Le lion est remplacé par un cheval cabré d'argent (variantes). A la famille Jacot-Descombes appartiennent : 1. David, qui fut capitaine au Piémont, puis en 1730, colonel en Espagne, mort vers 1750. Il était neveu de Jean-Henri, maire de Rochefort 1743 - 1751. 2. Jules-Frédéric, né le 28 juillet 1870, au Locle, où il s'est établi comme notaire. Député au Grand Conseil dès 1900, président de ce corps en 1925."

On retrouve le renseignement fourni sur David Jacot-Descombes dans la Biographie neuchâteloise de F.-A.-M. Jeanneret et J.-H. Bonhôte (65), où il est écrit ceci :

"David Jacot-Descombes, communier du Locle, fils de David Jacot, avocat, entra comme soldat au service du Piémont. Il parvint successivement au grade de lieutenant, de capitaine et de major; puis en 1730, il passa en qualité de colonel au service de l'Espagne. Excellent officier, il rendit de grands services à la couronne d'Espagne par ses travaux de fortification dans plusieurs places. Il est mort vers 1750. Son oncle, Jean-Henri Jacot, avocat, était maire de Rochefort, en 1751."

Un simple coup d'oeil sur l'arbre généalogique des Jacot-Descombes de Saint-Aubin révèle que ce dernier David Jacot-Descombes ne se trouve pas et ne peut pas se trouver sur une branche de cet arbre : si l'on trouve effectivement sur une branche un David Jacot-Descombes, époux de M.-M. Pierrehumbert, ayant vécu dans la première moitié du 18e siècle, il est en revanche bien évident d'une part qu'il passa sa vie à Saint-Aubin et non en Espagne, d'autre part que son père ne s'appelait pas David et qu'il n'était pas avocat.

Cela n'empêche pas que la famille Jacot-Descombes dans son ensemble puisse s'honorer de compter au nombre des siens un officier supérieur qui fut remarqué pour ses travaux dans l'armée espagnole, et un député et président du Grand Conseil neuchâtelois au début de ce siècle.

Il est à relever enfin que le premier pasteur du Locle après la Réforme fut un Jacot des Combes : vicaire catholique au Locle, Etienne Jacot des Combes fut acquis aux idées de la Réforme dans le temps même où son curé, le curé Besancenet, hostile aux nouvelles idées, renonçait à sa charge et se retirait à Morteau. Etienne Jacot des Combes devint pasteur du Locle en 1536. En 1550, il fut envoyé à Cortaillod pour raison de santé (66).

Du point de vue héraldique, il semble que cet Etienne Jacot des Combes eut ses propres armes. Un recueil d'armoiries neuchâteloises distingue en effet deux familles Jacot des Combes, les armes de l'une étant celles d'un

(65) Jeanneret, F.-A.-M. et Bonhôte, J.-H. : Biographie neuchâteloise, Le Locle, 1863, p.534. Sources : Mémoires manuscrits du siècle dernier.

(66) Guillaume Farel, biographie, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris, 1930, pp.257 et 616.

"ministre du St. Evangile" :

- Jacot des Combes (Locle). Ministre du St. Evangile. Armes : d'azur au cheval d'argent contourné empiétant un mont de trois coupeaux d'or.
- Jacot puis Jacot des Combes du Locle. Armes : d'azur au cheval d'argent empiétant un mont de trois coupeaux d'or. (67).

(67) Armoiries de familles neuchâteloises, tirées de l'Armorial manuscrit du Notaire J. Huguenin (1660), Justicier au Locle, publiées, dessinées et autographiées par Maurice Tripelet et Jules Colin. Neuchâtel. Cabinet héraldique. 1889. Nos 131 et 132.

B i b l i o g r a p h i e

I. Registres paroissiaux

- Le Locle/Baptêmes-Mariages/1655-1670
- Le Locle/Baptêmes-Mariages/1674-1684
- Le Locle/Baptêmes-Mariages/1685-1763
- S. Aubin/Baptêmes-Mariages/1640-1699
- S. Aubin/Baptêmes-Mariages/1699-1786
- S. Aubin/Baptêmes-Mariages/1786-1823
- S. Aubin/Baptêmes/1824-1844
- S. Aubin/Baptêmes/1844-1854
- S. Aubin/Mariages/1824-1852

II. Registres d'Etat civil

- S. Aubin/Naissances/1854-1861
 - S. Aubin/Naissances/1861-1870
 - S. Aubin/Naissances/1870-1874
 - S. Aubin/Naissances/1874-1875
 - S. Aubin/Naissances/Reg. A. : 1876-1889
 - " " " : 1889-1894
 - " " " : 1894-1899
 - " " " : 1899-1905
 - " " " : 1905-1912
 - " " " : 1913-1922
 - " " " : 1922-1930
 - " " " : 1931-1937
 - " " " : 1937-1942
 - " " " : 1942-1945
 - " " " : 1945-1947
 - " " " : 1947-1950
 - " " " : 1950-1953
 - " " " : 1953-1957
 - " " " : 1957-1961
 - " " " : 1961-1964
 - " " " : 1964-1966
 - " " " : 1967 (jusqu'au 13.10.1967)
- | | |
|--|---------------------|
| | Reg. B. : 1876-1887 |
| | " : 1887-1892 |
| | " : 1892-1900 |
| | " : 1900-1904 |
| | " : 1904-1907 |
| | " : 1907-1912 |
| | " : 1913-1916 |
| | " : 1917-1922 |
| | " : 1923-1928 |

- S. Aubin/Registres des familles/1928-1967 (Jusqu'au 13.10.1957).

N.B. Les registres A (Reg. A.) concernent les ressortissants de la commune habitant la commune elle-même, les registres B ceux qui n'habitent pas la commune elle-même.

- S. Aubin/Mariages/1852-1873	
- S. Aubin/Mariages/1873-1875	
- S. Aubin/Mariages/Reg. A. :	1876-1889
- " " " :	1889-1899
- " " " :	1899-1905
- " " " :	1905-1916
- " " " :	1916-1921
- " " " :	1921-1928
- " " " :	1928-1930
- " " " :	1931-1935
- " " " :	1935-1941
- " " " :	1941-1945
- " " " :	1945-1949
- " " " :	1949-1954
- " " " :	1954-1961
- " " " :	1961-1965
- " " " :	1965-1967 (jusqu'au 13.10.1967).
	Reg. B. :
	1876-1887
	" : 1887-1890
	" : 1890-1898
	" : 1898-1902
	" : 1902-1907
	" : 1907-1912
	" : 1913-1916
	" : 1917-1920
	" : 1921-1924
	" : 1925-1928

III. Registres de notaires

- Jacob Gelieu/S. Aubin/1685-1711
- Jacob Gelieu/S. Aubin/Minutaire 19.5.1701-20.1.1711
- Jacob Gelieu/S. Aubin/Minutaire 2.1.1692-30.9.1702
- Jacob Gelieu/S. Aubin/Minutaire 8.1.1705-26.3.1707
- J.-J. Banderot/S. Aubin/1713-1730
- J.-J. Cousandier/S. Aubin/1741-1744
- A.-F. Cousandier/S. Aubin/1766-1777
- H. Cousandier/S. Aubin/1804-1812
- D.-F. Guinchard/S. Aubin/1809-1814
- D.-F. Guinchard/S. Aubin/1814-1818
- D.-F. Guinchard/S. Aubin/Actes à temps/1809-1815
- D.-F. Guinchard/S. Aubin/Actes perpétuels/1814-1818
- D.-F. Guinchard/S. Aubin/Actes perpétuels/1818-1821
- D.-F. Guinchard/S. Aubin/Actes perpétuels/1821-1824
- D.-F. Guinchard/S. Aubin/Actes à temps/1815-1821
- Henry Cousandier/S. Aubin/1811-1812
- J.-J. Pernet/Bevaix/1800-1804
- J.-J. Pernet/Bevaix/1804-1805
- J.-J. Pernet/Bevaix/1805-1809
- J.-J. Pernet/Bevaix/1809-1812
- J.-J. Pernet/Bevaix/1812-1815

IV. Registres de la Justice

- Justice-Loche/Manuel civil/1688
- Justice-Loche/Manuel civil/1782
- Gorgier/Registre civil/1788-1792
- Gorgier/Registre civil/1808-1810
- Gorgier/Registre civil/1809-1813

V. Ouvrages divers

- Armorial général, précédé d'un dictionnaire des termes du blason, par J.-B. Rietstap, 2e éd. refondue et augmentée - Gouda - G.B. van Goor Zonen - 1884.
- Armorial neuchâtelois, par Léonet Michel Jéquier, Neuchâtel, La Baconnière, 1939-1944.
- Armoiries neuchâteloises, tirées de l'Armorial manuscrit du Notaire J. Huguenin (1660), Justicier au Locle, publiées, dessinées et autographiées par Maurice Tripet et Jules Colin. Neuchâtel. Cabinet héraldique. 1889.
- Jeanneret, F.-A.-M. et Bonhôte, J.-H. : biographie neuchâteloise, Le Locle, 1863, p.534. Sources : Mémoires manuscrits du siècle dernier.
- Guillaume Farel, biographie, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris, 1930, pp. 257 et 616.
- Marc Forissier : Le Pèlerin du Salut : Constant Jeanmonod, officier de l'Armée du Salut, 1862-1934, Tarbes, 1956.
- Jean Gabus : Légendes neuchâteloises, LA BEROCHÉ, éd. La Baconnière, St.-Aubin, 1941 (illustrations de Louis Haesler).
- Aug. Thierry : Hist. vérit. de Jacques Bonhomme, Et. historiques, cité par le Dictionnaire Littré sous "Jacques".
- Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (D.H.B.S.), Neuchâtel, 1919-1934.
- Dictionnaire Larousse.
- Dictionnaire Littré.
- Bible de Jérusalem, Paris, 1961.
- Bible de la Pléiade, Gallimard, 1956.

MANUELS DES PROCES VERBAUX DE LA JUSTICE DE GORGIER / Copie conforme

Gorgier - Registre civil - 1809-1813

26 juin 1813 (p.722)

Sont comparus Abram Jacot, membre de la cour des assises, Jonas Jacot agissant au nom de Nanette et Lisette Jacot sœur du premier, en vertu de la procure ci après transcrite; François Jacot; tous trois résidant à St.-Aubin. Enfin Jean-Louis Davanel résidant à Brot, agissant au nom de Déodatte Jacot, sa femme; lesquels ont d'entrée prié Monsieur le Châtelain de leur faire connaître l'exposé en montes des fonds appartenant à leur hoirie.

Connu.

Teneur de la procure de Jonas Jacot : (V. Lse 1813 No 45) (1)

"Nous les deux sœurs Lisette et Nanette Jacot, ayant prié mon oncle Jonas Jacot de bien vouloir être notre procureur, pour ce qui regarde notre portion de bien de feu mon père; et en cas que notre oncle vint à être malade à ne pouvoir vâquer à nos affaires, il pourra remplacer une autre personne à sa place; ainsi que nous nous sommes signées, à St.-Aubin, le 26 juin 1813"

(signé) "Lisette Jacot."

(Signé) "Nanette Jacot"

Ensuite les comparants ont produit la publication des montes qui contient : (V. Lse 1813 No 46) (1)

"Par permission obtenue, le public est averti que l'hoirie d'Ab.^m Jacot, de St.-Aubin, fera exposer en montes publiques à l'issue du plaid qui aura lieu le 26e courant, mois de juin à St.-Aubin, à savoir, une maison, champs, prés et vignes, le tout sous de favorables conditions, qui seront lues à l'ouverture des dites montes. Donné pour être publié trois dimanches consécutifs, à St.-Aubin, le 2e juin 1813"

(...) avec la réserve de la jouissance du logement qu'occupe Gotton Jacot née Bart, mère des exposants; pendant sa vie, lequel logement consiste en une chambre à poêle, une cuisine dessous, une chambre sur la première; une petite cave, portion de galetas et d'aisances.

Echue au Sieur Abram Jacot et à François son frère (...).

(1) V. Lse = voir liasse

ACTE NOTARIECopie conforme

Notaire D.-F. Guinchard
 Registre 1815-1821 (à Temps)
 Saint-Aubin

4 janvier 1819 : lettres d'origine

LETTRES D'ORIGINE

accordées par l'honorable Communauté de Saint-Aubin, en faveur de Margueritte ditte Gotton, née Bart veuve de feu le Sieur Ancien d'Eglise Abram Jacot du dit lieu

Du 4e janvier 1819

PAR DEVANT MOI NO=

Notaire public soussigné et en présence des témoins en bas nommés, se sont personnellement constitués les Sieurs Jonas Maret moderne Gouverneur et Josué Gacon secrétaire caissier de l'honorable communauté de St.-Aubin, Juridiction de Gorgier, Principauté et canton de Neuchâtel en Suisse, lesquels ont déclaré que : le conseil de la ditte commune assemblé le vingt six Décembre dernier, dûment requis, a unanimement reconnu honnête Marguerite surnommée Gotton née Bart, veuve de feu le Sieur Ancien d'Eglise Abram feu Zabulon François Jacot, Bourgeoise et ressortissante de la ditte commune de Saint-Aubin, en sorte que quoi qu'absente, elle sera en tous tems reçue dans sa ditte commune pour y bénéficier des avantages et supporter les charges attachées aux ressortissants fixés audit lieu, conformément aux Loix de l'Etat et aux règlements particuliers à la ditte commune. Le dit Conseil la recommande en conséquence à la bienveillance de toutes les personnes à qui elle pourrait s'adresser et particulièrement à la protection divine. Passé et ratifié par attouchement notarial et par moi notaire expédié en cette forme, en présence du Sieur Abram Henri Colomb Justicier de Sauges et d'honnête François Bailloé de Gorgier, les deux témoins requis. La Minute est Signée au gré de la Loi, au dit Gorgier, le quatrième Janvier mil huit cent dix neuf 1819.

D.-F. Guinchard

ACTE NOTARIE

Copie conforme (dernière
partie de l'acte non reco-
piée)

Saint-Aubin : 1741-1744

Notaire : Jean-Jacques Cousandier

27 janvier 1742 : Obligation

OBLIGATION

LES HONNETES FRANCOIS et Jones Jacot, frères, ffeu Abram Jacot du Locle et de Saint-Aubin, principaux débiteurs; néanmoins Caution l'un, pour l'autre; Et honorée Elizabeth Hugue, femme dudit François Caution, et repondante, un seul pour le tout, et à Choix reconnaissent devoir à honnête Fredrich ffeu Abram Marêt de Saint-Aubin la somme de DEUX CENT TRENTE TROIS LIVRES FOIBLES. Provenant en cancelation d'une précédente obligation Créée en faveur de feu Abram Maët, Contre le dit Abram Jacot et Saraz Mortier sa femme, en date du 22 janvier 1728 Signée Z.f. Gelieu Notaire, portant en capital et Justement 375. Item Nonante Trois pour le tiers d'une autre obligation Créée avec Abram et Jean-François Marêt ses frères, en date du 3 janvier 1731 (1), Signée A. Cousandier Notaire. Sur lesquelles Sommes on a déduit celle de 160 pour le prix d'un champ que la mère desdits débiteurs a vendu ce jourd'huy audit Créancier; L'acte reçu par le Notaire soussigné; et septante cinq livres faibles qu'il leur a cédé gratuitement (...).

Jean-Jacques Cousandier

Témoins requis : Jean-Jacques Bourquin, Justicier de Gorgier;
et Abram Henry Rougemont; Enseigne militaire dudit Saint-Aubin.

(1) Cette indication est erronée : il s'agit en fait du 3 février 1731.

ACTE NOTARIECopie conforme

Notaire J.-J. Banderet

Registre 1713-1730

Saint-Aubin

19 décembre 1718 : agrégation de communier

Agrégation de Communier faite à hon.
 Abram Jacot, par Hble communauté de St.-
 Aubin, le 19. xbre 1718

A tous présents et à venir soit chose notoire et manifeste que par devant les Sieurs chef, prud'hommes et communiens qui composent le Corps de l'honorable communauté de Saint Aubin Le Lac en la Baronnie de Gorgier assemblés sur le trentième jour du mois de juin en la présente année sous écrite 1718. par les soins et ordres d'honorables et discret Zabulon François Gelieu Greffier delad. Baronnie et Jean ffeu le Sieur Jean-Jacques Rougemont moderne Gouverneur d'icelle personnellement s'est présenté honn. Abram fils d'honn. D. ffeu Abram Jacot maitres massons, originaires du Locle Bourgeois de Vallangin et Paroissiens dud. Saint Aubin Exposant que le plaisir de posséder les biens qui luy ont été devolus niece ce lieu par succession de deffuncte, Anne fille de feu le Sieur Commissaire Samuel Marthe Sa mere, ne serait pas entier s'il n'estait agregé au Corps delad. Honorable Communauté et de pouvoir par ces moyens finir et profiter des droits et benefices qui resultent de la qualité de communier tellement que pour s'en procurer temoignage il les aurait humblement suppliés et requis de luy accorder cette agregation, pour luy et les siens sous offre d'en remplir reciproquement tous les devoirs de supporter sa part des charges et de payer un Entrage tel qu'il serait arbitré. Surquoy Lesd. Sieurs communiens delibererent et ayant fait reflexion sur la connaissance qu'ils ont des bonnes moeurs dud. Exposant et que parmi eux dans tous ses actions Il s'est honnetement comporté Sans qu'il leur aye donné sujet de mecontentement ni de plainte ainsy temoigne aussy bien que Sares Mortier sa femme toutes sortes de bien veillance et affection à un chacun etant d'ailleurs nay de bons parentage considéré aussy son lieu d'origine Sa Bourgeoisie et qu'il est déjà partial aux biens les honorables communauté de cette paroisse. Enfin l'agrément que luy et temoigna deffuncte Illustre haute et FUISANTE DAME MADAME Charlotte de Neufchâtel, Baronne Darley (1) dud. Gorgier d'heureuse mémoire et luy accordent maninement Sa Demande aux conditions et reserve spécifiées au présent acte, qu'ils ordonnerent aux dits Sieurs Gouverneurs de luy en donner. En consequens de la quelle. ordonnance Estans aujourd'huy sous date assistés des honorables et Prudents Sieur Jean-Jacques Cousandier, Lieutenant delad. Baronnie Abram Aubere ancien d'Eglise, Jean François Junier les Deux Jurés aux Assises, Pierre Gaccon dit Caraine Lieutenant de millier Estienne Gaccon Abram Marat Sergent Pierre Aubert

(1) Darley = d'Arlay : Seigneurie de Franche-Comté

Estienne Junier, Henry François Gaccon Jean ffeu David Henry
Jean ffeu Jacques Henry Abram ffeu Jonas Rougemont Abram Jacob
Rougemont, Jonas Cornu Henry et Jean fils de feu Pierre Rougemont
et Henry Cugnet tous membres de Lad. Communauté de Saint Aubin
tant pour eux que tous les autres successeurs ont agrégé receu et
incorporé agrement et recoivent et incorporent et associent led.
Abram Jacob pour luy et ses Enfants Nais et à noître par legitime
Mariage et à perpetuité pour pouvoir et devoir desormais luy et sa
posterité, jouir user et profiter comme l'un des autres communiere,
Sans aucune distinction de tous biens meubles et Immeubles honneurs
Droits privilèges profits benefices qui appartiennent, et en
deppendent de quel genre, sorte et manière que ce soit, Neanmoins
a la condition de faire et d'acquitter reciproquement pour luy les
siens et les leurs à tous égards des devoirs fonctions et Services
de bons reels et fidelles Communiere de Supporter qinsy que l'un
deux leur part de toutes les charges de communes qu'il conviendra,
pourquoi et à quelle occasion que ce puisse estre, sans pouvoir ni
devoir par aucune raison ni pretexte pretendre d'en estre exempt
ni Dechargés, Et d'obeir et seconformer aux commandements, arrêts
résolutions et reglements qui sont déjà pris et establis et qu'on
pourrait faire Statuer et establis par la pluralité et Selon la
pratique Usitée Surquelle chose et circonstance que ce soit et
advienne sans exception commaussy de payer et délivrer aux ordres
de lad. (...) la Somme de Deux Cent Livres foibles d'entrage
monvie de ce pays, et la civilité déjà vendue tant à un chacun
deux en particuliers qu'aux femmes veuves et à la Jeunesse outre
Le travail qu'il a fait en coupant les rocs sur les chemins et
Issues dans le village dud. Saint Aubin, et des Iceluy ducosté de
fresens jusqu'au lieu appelé Crevecoeur et depuis le Temple
jusques au haut de la Montée de Villard, Et ce pour les aplanir
et rendre plus pratiquables qu'ils n'étoient, Desquels travail et
civilité laditte Communauté s'est trouvée bien contente. Toutes
lesquelles Conditions réservés et astringtion Led. Jacob avait
accepté et accepte. en Promettant par sa bonne foy pour Soy et ses
hoirs discuter accomplir et observer de point en point l'obligation
de la généralité de ses biens et de ses hoirs. Pareillement Lesd.
Sieurs Gouverneurs et leurs assistans Sus nommés (: pour et au nom
desd. membres Communiere présents et àvenir quelconques en lad.
Communauté :) ont promis et Promettent d'avoir et tenir la presenta
reception et association pour agreable ferme stable et permanente
à toujours et des maintenant led. Jacot et les Siens fidèlement
et perpetuellement au contenu dicelle envers et contre tous tant en
Jugement que dehors sans jamais par eux ni les leurs pouvoir contre-
venir ni opposer directement ni indirectement a perdre de tous des-
pends dommages et Interrets en survenants aussy a l'obligation de
leurs biens communs. Renoncant ambes parties a toutes choses au
present acte etant contraire et necessaires de renoncer nottement
audroit qui reprove la generale renonciation si la Speciale ne
precede. Requerant pour plus d'autentiquité qu'il soit coroborré
du Seau des Contracts delad. Baronnie de Gorgier avec la Signature
du Notaire public Soussigné. Sauf les droits Seigneuriaux et ceux
d'autruy Fait et passé aud. Saint Aubin dans la maison dud. Sieur
Greffier Gelieu en la presence d'honorable et Prudent Sieur

Agrégation du 19 décembre 1718

Jacques Ribaux, notaire capitaine et Lieutenant de Serada et
David Pierre Humbert de Sanges Agent aud. Saint Louis de la Nouvelle
France ce requis Le Dix neuvieme Jour du mois de Decembre l'an de
grace Mil Sept Cent et dix huit.

J.-J. BENOIST

Lettres d'origine : 25 janvier 1782

Lettre d'origine pour les honnêtes Jean-Jaques ffau David Jacot
des Combes du Locle, Bourgeois de Valangin

du 25 janvier 1782

Nous Jean Henry Vuagnieux Maire et chef en la juridiction du
Locle, Lieu dépendant de la Principauté de Neuchâtel et Valangin
en suisse de la part de Sa Majesté le Roy de Prusse notre Souve-
rain Prince et Seigneur.

S'avoir faisons à tous ceux qu'il appartiendra, que par devant
nous et les Sieurs Jurés et assesseurs de la Justice dud. Locle
après nommés, assemblés à l'ordinaire sous nôtre Présidence au
lieu accoutumé le Jour sous date; s'est présenté le Dieur Abram
Louïs Ducommun dit Pinnon Justicier du Locle, lequel après avoir
obtenu un Parlier, nous a luy même exposé que le nommé Jean-Jacques
Jacot des Combes Domicilié à St.-Aubin l'aurait chargé d'une
Procuration en vue de luy procurer une lettre de reconnaissance
comme quoy il est communier du Locle et Bourgeois de Valangin et
afin de manifester premièrement de la qualité pour laquelle il
agit il a produit sa Procuration qui a été lue par connaissance
de Justice, et qui est un Blanc Seing daté du Locle 16 xbre 1781.
où est Signé Jean-Jacques Jacot; celà étant led. Sieur Procureur
au nom qui agit nous a supplié de luy permettre de Justifier la
filiation et descendance dud. Jean-Jacques Jacot des Combes, par
les actes livres et documents qu'il a en mains, ce que par avis
de Messieurs de la Justice luy étant accordé, il a en conséquence
produit une lettre d'origine qui fut accordée par cette Justice
à honorable Daniel fils d'Abram Jacot des Combes son grand père
par laquelle il fut reconnu pour être communiens du Locle et
Bourgeois de Valangin, lad. lettre est datée du 13e janvier 1688,
Signée par Monsieur P. Tribolet pour lors Maire au Locle Munie
de son cachet et contre signée Brandt avec paraphe. Pour manifester
comme quoy le Père du requérant est descendu de ce même Daniel
Jacot qui obtint la susd. lettre d'origine il a produit son extrait
baptistère qui porte que David fils de Daniel Jacot du Locle a été
baptisé dans l'Eglise Ressudens le 27 avril 1704, Led. Extrait
est Signé par Monsieur Rapin Ministre Suffragant aud. Ressudens
et ensuite de la sentence interlocutoire rendus par Messieurs de
cette honorable Justice le 14 xbre dernier il est dûment légalisé
par Monsieur Henry de Dompierre châtelain de Grandcour muni de
son cachet et contre signé par P. Dubey notaire et Curiat avec
Paraphe, Led. Sieur Procureur a encore produit l'extrait Baptistère
de son commetant qui manifeste que Jean-Jacques fils de David fils
de Daniel Jacot du Locle a été baptisé dans l'Eglise de St.-Aubin
le 3 juillet 1740. Signe Led. Extrait par Monsieur Ps. Chaille
Pasteur de lad. Eglise, outre quoy a encore produit les extraits
baptistères des Enfants du requérant qui portent que Jean-Daniel fils

Lettre d'origine du 25 janvier 1782

de Jean-Jacques Jacot et de Marguerite Devenoge sa femme a été batisé le 24 7bre 1769, Et Marie Marguerite fille des susd. le premier janvier 1768, tous deux dans lad. Eglise de St.-Aubin ainsy que l'atteste Mond. Sieur le Pasteur Chaillet; au moyen de toutes ces productions qui justifient apertement que led. Jean-Jacques Jacot des Combes est bien descendu dud. David fils de Daniel Jacot des Combes qui était communiens du Locle; Led. Sieur Procureur pour luy agissant nous aurait sollicité de bien vouloir luy accorder un acte en dué forme de telle reconnaissance; nous en aurions derechef demandé le droit à Mesd. Sieurs de la Justice après avis pris par ensemble en ehambre de Consultation nous ont raporté par Connaissance, qu'ils accordent aud. Sieur Procureur les fins de ses requisitions en faveur de son constituant en le reconnaissant pour communiens du Locle et Bourgeois de Valangin, en se fondant très particulièrement sur la lettre d'origine qui fut accordée à son grand Père par cette Justice sous la date du 15 janvier 1688. Par où il fut reconnu pour tel. Cette reconnaissance ainsy accordée nous avons été requis plus outre de luy en octroyer l'Expedition, Elle luy a par même avis que dessus été adjugée, et afin de la rendre d'autant plus autentique Monsieur le Maire La Signé de sa propre main fait apocer le cachet de ses armes et ordonné au Greffier ordinaire de cette Jurisdiction de l'Expédier et contre Signer de Accoutumé. ainsy accordée judiciairement sous nôtre Presidence et par l'avis et Connaissance des Sieurs Abram Louis Huguenin Lieutenant, Claude Sandoz, Abram Mathey Doret, Abram Louis Mathey notaire, Abram Louis Mathey David Louis Huguenin du Mittend et François Droz dit Buset tous Justiciers du Locle. aud. Locle dans le grand Poile de la Maison de ville dud. lieu, le vendredy vingt cinquième janvier mile Sept Cens quatre vingt deux.

Lettre d'origine : 15 janvier 1688

LETTRE D'ORIGINE

Par devant Noble et vertueux Sieur Pierre Tribolet Mayre et chef en l'honorable Justice du Locle, de Daniel.

Le Part de Tres-illustre et tres puissant Prince Henry Jules de Bourbon.- Prince de Condé, Prince du sang, pair et grand maistre de France, Duc d'Anguien, Chateau-roux, Montmorency et Gouverneur et Lieutenant general pour le Roy en ses Provinces de Bourgogne et Bresse et agissant en qualité de Curateur honoraire de Tres-illustre, tres haut et tres puissant-Prince Jean Louys Charles d'Orleans, Duc de longueville et d'Estouteville et Par la grace de Dieu, Prince Souverain des Contés de Neufchatel et de Vallangin en Suisse. Et par devant les Sieurs Jacob perret gentil, Esaac Brandt, François du bois, Abram Sandoz, Isaac Sandoz, Jaques Huguenin, Joseph Matey et pierre Dubois, tous Justiciers du Locle, administrans Justice audit lieu par jour ordinaire le vendredy treizième de Janvier l'an seize cents quatre vingts et huit. Est personnellement comparu honn. Daniel fils d'honorable Abraham Jacot des Combes dudit Locle et bourgeois de Vallangin, assisté tant de son dit pere et d'Abram l'un de ses freres, que du Sieur Jean-Jacques Vuagnieux du rang de la Justice son parent - Lequel par la bouche d'un parlier à luy octroyé a fait proposer que desirant d'aller travailler de son mestier de tailleur de pierre hors de ce lieu, et servir les gens d'honneur, Il luy serait necessaire d'avoir attestation de son origine, de sa conduite, et de ses moeurs, aussi bien que du parentage d'où il est descendu, afin d'aller ou séjourner tant plus librement là où il plaira à Dieu l'adresser. C'est pourquoy il demande par connaissance de pouvoit faire deposer des tesmoins dignes de foy qui ayent conneu ses predecesseus et luy. Ce que luy ayant esté conneu, Il a produit Le Sus nommé Sieur Jacob Perret gentil Juré (Aagé d'environ quatre vingts et six ans) Le Sr. Josué Perrelet Conseiller de commune et ancien d'Eglise dud. Locle (aagé d'environ septante six ans) et honor. Abraham Callame dit long jean, dud. lieu (aagé de passé soixante ans) Lesquels trois tesmoins ont par Serment Solennel à eux presté, déposé comme suit. Le dit Sieur Perret gentil a veu et conneu deffunct Guillaume Jacot des Combes et Marie Sa femme fille de feu le Sr. Antoine Montadon vivant lieutenant du Locle ; Duquel mariage issu Antoine Jacot des Combes, qui espousa Suzanne fille de feu le Sieur Conseiller Jean Perrelet ; Desquels est légitimement sorty ledit Abram Jacot des Combes pere du requérant. Et d'Iceluy en legitime mariage avec Jaqua Sa femme fille de feu Pierre Matey dit du bris, sont issues plusieurs enfants, nommément Pierre, Abraham, Baltazard, Guillaume et le dit Daniel Jacot des Combes demandeur. De mesme en ont déposé lesdits Sieurs Perrelet et Callame, Simon qu'ils n'ont pas veu ny conneu leadits deffuncts Guillaume Jacot des Combes et sa femme. mais bien leurs

Lettre d'origine du 13 janvier 1688

autres descendants sus nommés. Tous lesquels personnages ainsy connus, les trois témoins attestent consonnamt. avoir esté tenus et sont encore de reputés pour gens de bien et d'honneur, de bonne fâme et extraction ; de libreet franche condition, originaires de l'honn. Communauté du Locle et francs bourgeois de Vallangin ; et qu'iceux ont vescu chrétiennement Sans avoir commis aucun crime, acte reprochable ny donné scandale à personne, qui soit venu à notice aux tesmoins. Lesquels en deposedent pareillement à l'esgard des cinq fils d'Abram Jacot des Combes et notamment dud. Daniel requerant. Et qu'iceluy pendant son Séjour en ce lieu, s'est comporté en garçon d'honneur, et qu'il n'est cy devant sorty ny ne sort pretement de son lieu pour aucun meffait, ains de Sa pure et franche volonté. telles attestations ainsy rendues, Ledit demandeur a requis d'en avoir lettre autentique pour s'en servir où besoin luy sera. Dequoy le droiet ayant esté Demandé à messieurs de la Justice, iceux apres advis en chambre ont conneu que tesmoignage de vérité ne devant estre refusé à personne, ledit impetrant peut avoir acte de ce que dessus pour s'en servir : apres laquelle adjudication, monsieur le Mayre Sus nommé a fait icy joindre ses recommandations. Par lesquelles il prie et requiert tous Seigneurs, magistrats et officiers de pays, villes et lieux, tant supérieurs que subalternes, gardes des ponts, ports, passages et toutes autres personnes qui sont à prier ; De quel estat, dignité et condition qu'elles syent, d'avoir led. Daniel Jacot des Combes en recommandation, Le laisser librement passer, aller, venir et séjourner aux lieux où ses affaires l'appelleront, sans luy faire ny permettre luy estre fait offense, retard ny empeschement. ains luy prester aide et assistance au besoin, sous offre par mond. Sr. Mayre d'user de reciproque en pareil cas, à la faveur de ceux qui luy seront recommandés. En foy dequoy il a signé les à icelles fait apposer le cachet de ses armes, et ordonné au Souscript de la contresigner, comme faisant la charge de greffier Abram Brandt son frère Docteur es loix ; et d'en faire l'expédition comme dessus. Données judiciauellement au Locle, le jour predict traizième de janvier 1688.

Brandt

T a b l e d e s m a t i è r e s

	<u>Pages</u>
- Préface	1
- Introduction	2 -4
1. La famille de Jonas-François et de Marianne-Louise Gatolliat	5 -7
2. La famille de Jean-François et de Jeanne-Françoise Gilliéron	7 -9
3. La famille de Abram et de Marguerite Bart	9 -11
4. La famille de Zabulon-François et de Elisabeth Hugues	11-13
5. La famille de Abram et de Sara Morthier	13-15
6. La famille de Daniel et de Anne-Louise Marthy	15-17
7. La famille de Abram Jacot des Combes et de Jaqua Matthey	18-19
8. Les ancêtres plus lointains	19
9. Les descendants	20
10. Les descendants actuels :	20-24
A. La branche issue de Abram et de Sara Morthier	20-22
B. La branche issue de Jonas et de Suzanne Resson	23-24
C. La branche issue de David et de Marie-Marguerite Pierrehumbert	24
11. L'origine du nom de Jacot ou Jacquot	24-28
12. L'adjonction "des Combes", ensuite "Descombes"	28-29
13. Les deux communes d'origine	30

	<u>Pages</u>
14. La Bourgeoisie de Valangin	31
15. Les familles Jacquot de France	31
16. Les familles Jacot ou Jaccaud de Suisse	32-34
- Bibliographie	35-37
- Copie conforme : Gorgier/Registre civil/ Procès verbal du 26 juin 1813	38
- Copie conforme : Acte notarié/D.-F. Guinehard/ Saint-Aubin/4 janvier 1819/lettre d'origine pour Gotton née Bart	39
- Copie conforme : Acte notarié/J.-J. Cousandier/ Saint-Aubin/27 janvier 1742	40
- Copie conforme : Acte notarié/J.-J. Banderet/ Saint-Aubin/19 décembre 1718/agrégation de communier pour Abram Jacot	41-43
- Copie conforme : Le Locle/Justice civile/1782/ Lettre d'origine du 27 janvier 1782 pour Jean- Jacques Jacot des Combes	44-45
- Copie conforme : Le Locle/Justice civile/1688/ Lettre d'origine du 13 janvier 1688 pour Daniel Jacot des Combes	46-47
- Table des matières :	48-49

Jean-Louis Jacot-Descombes

complément

à la notice historique sur la famille

J A C O T - D E S C O M B E S

de

Saint - Aubin (NE)



Vevey, 1978

Biographie de Jean-Jacques-François JACOT-DESCOMBES (1812-1897)
époux de Bernhardine BRUNSCHWEILER de Hauptweil

cf. pp. 3-4 et 7-8 de la notice

Né le 28 janvier 1812 à Saint-Aubin, fils de Jean-François JACOT-DESCOMBES et de Jeannette GILLIERON de Nyon. Il suivit l'école d'hiver à Saint-Aubin (en ce temps-là il n'y avait pas encore d'école d'été à Saint-Aubin).

A l'âge de 12 ans (1824) il fut confié par ses parents à une soeur de son père - Louise-Elisabeth, née en 1780 - qui avait épousé un marchand de Zürich, J. MEYER, d'Altstätten (SG). Il fit le voyage en cinq jours, dans un coche à deux chevaux, avec relais à Neuchâtel, Berne, Soleure et Zofingue. J. MEYER et sa femme n'avaient pas d'enfants et désiraient beaucoup élever ce neveu et filleul.

A Zürich il fréquenta l'Institut des garçons - qu'il avait commencé de suivre à Saint-Aubin (Institut Wäspe) - pendant quatre ans. Puis il fit un apprentissage de commerce de quatre ans dans les bureaux d'une filature (Firme Strickler à Zürich). Il fut engagé ensuite par une autre maison - la Firme Arnold et Wegmann - où il demeura cinq ans.

C'est en voyageant pour cette firme avec une voiture à cheval qu'il entra en contact avec la famille BRUNSCHWEILER à Hauptweil, en Thurgovie. Les BRUNSCHWEILER avaient des usines de teinturerie de coton et ils livraient des étoffes teintées en rouge surtout aux Indes. L'entreprise s'appelait "Rotfarb". Dès 1834, Jean-Jacques-François JACOT-DESCOMBES visitait cette famille une à deux fois par année.

En 1837 il fonda un commerce privé de denrées coloniales et vins en gros, à Zürich. En 1840 il se fiança avec Bernhardine BRUNSCHWEILER de Hauptweil, et le 24 octobre 1840 leur mariage civil fut conclu devant le Préfet de Lausanne - à Lausanne même - par l'entremise du canton de Neuchâtel. En ce temps-là Genève et Vaud étaient les premiers cantons en Suisse à avoir introduit le mariage civil.

En mars 1842, le frère de sa femme, Jacob BRUNSCHWEILER, directeur des usines de teinturerie à Hauptweil, lui demanda de prendre la conduite commerciale de l'entreprise : ses deux frères, qui avaient une formation commerciale et sur qui il comptait, ne voulaient pas se mettre au service de la maison. Lui-même se sentait trop peu informé pour conduire les affaires avec succès.

Jean-Jacques-François accepta et quitta Zürich pour aller s'établir à Hauptweil. Il occupa pendant 40 ans le poste de fondé de pouvoir de la Firme de couleur rouge J.-J. BRUNSCHWEILER feu WILLWE.

En 1845, les immeubles du Majorat de GONZENBACH furent liquidés. Jean-Jacques-François les acheta avec 70 hectares et les géra pendant plus de dix ans. Mais en 1855 il renonça à l'agriculture et revendit le domaine pour se consacrer entièrement à l'usine de teinturerie.

Le château de Hauptweil appartenait à la famille GONZENBACH. La maison JACOT-DESCOMBES à Hauptweil jouxtait la propriété du château : c'était une belle et grande maison, qui avait servi

autrefois à quelque "Schlossvogt". Elle avait été rachetée du Majorat de GONZENBACH lors de la liquidation en 1846 par un M. KLAUSER, qui la revendit à Jean-Jacques-François en 1854.

En 1881, Jean-Jacques-François se retira des affaires. Le 19 août 1888, par égard à la considération dont il jouissait et aux 40 ans de domicile dans la commune, il fut nommé bourgeois d'honneur de Hauptweil. Sa femme mourut le 15 juin 1890, et lui-même le 9 octobre 1897, à l'âge de 85 ans.

Dans l'article nécrologique paru à cette occasion dans le journal d'Hauptweil, il fut dit de lui qu'il avait été un homme d'affaire d'une grande énergie, d'une grande largeur de vue, fidèle dans le devoir comme aussi de la plus grande ponctualité dans ce qu'il faisait, et qu'il avait apporté une part importante à la prospérité de la Firme BRUNSCHWEILER.

Devenu octogénaire, il faisait encore sa sortie à Hauptweil, bien droit, cheveux argentés. A certains il paraissait un peu renfermé. Mais, dit le chroniqueur, sous une enveloppe un peu rude se cachait un noyau plus noble. Il aida maintes fois de pauvres gens et soutint les petits artisans.

La bible de Jean-Jacques-François contient des annotations sur les ancêtres. Les noms indiqués coïncident avec ceux de l'arbre généalogique que j'ai établi en 1968. En revanche les dates indiquées présentent quelques erreurs, surtout celles qui concernent les ancêtres les plus lointains.

La naissance de Jean-François JACOT-DESCOMBES, époux de Jeanne-Françoise GILLIERON, est située en 1784. En réalité, il fut baptisé le 24 septembre 1782.

La naissance d'Abraham (ou Abram) JACOT des COMBES est située en 1754. En réalité il fut baptisé le 12 janvier 1744. Sa mort est située en 1814; en réalité il était déjà mort en 1813 (cf. p. 10 de la notice).

La naissance de Zabulon JACOT des COMBES est située en 1690. En réalité il fut baptisé le 19 janvier 1719. Cette date de 1690 coïnciderait plutôt avec la naissance du père de Zabulon - Abram époux de Sara MORTHIER - qui fut baptisé le 15 septembre 1689.

Malgré cela il faut relever que Jean-Jacques-François JACOT-DESCOMBES époux de Bernharine BRUNSCHWEILER a pris la peine de noter dans sa bible les noms de ses père, grand-père et aïeul, et ces noms coïncident très exactement avec la filière que j'ai établie sur la base des registres paroissiaux. Quant aux dates, elles correspondent grosso modo à quelques années près. La marge d'erreur est due au fait que Jean-Jacques-François s'est probablement basé sur des indications transmises oralement, et non par écrit.

Biographie de Jacques-Gustav JACOT-DESCOMBES (1874-1951)
époux de Sophie Em. HILDEBRANDT et petit fils de Jean-Jacques-
François JACOT-DESCOMBES

cf. p. 22 de la notice

Né le 4 mars 1874. Il fréquenta le polytechnicum de Zurich, dont il sortit ingénieur diplômé en 1897. La même année il entra à la Brown Boveri Compagnie à Baden, et fut appelé tout jeune ingénieur (23 ans) en Egypte pour installer la lumière électrique au Caire. Par arrêté ministériel il fut nommé chef du service électrique du ministère des travaux publics au Caire; il était donc alors employé du gouvernement égyptien.

En 1903-1904, on le trouve en Allemagne où il se marie : mariage du 13 octobre 1903 à Erfurt avec Emilie-Sophie HILDEBRANDT, de nationalité allemande. Son premier enfant - Emma - naît en Allemagne (Erfurt).

En 1904 il devint Directeur général des Tramways d'Alexandrie et du petit chemin de fer qui menait d'Alexandrie à Abou-Kir.

Pendant la guerre de 1914-1918, il revint en Suisse où il servit comme officier d'artillerie.

Après la guerre, il revint en Egypte et fonda son propre bureau, le Bureau J.G. JACOT-DESCOMBES, qui représentait plusieurs grandes entreprises suisses, comme Brown-Boveri, Landis et Gyr, et autres. Ce Bureau avait des activités très diverses.

Sa femme mourut le 19 avril 1941 d'un accident d'auto en Haute Egypte. Lui-même mourut le 24 janvier 1951.

Jacques-Gustav a établi un arbre généalogique en se basant sur les indications de la bible de son grand-père (Jean-Jacques-François JACOT-DESCOMBES) et en ajoutant ce qu'il savait. Cela permet de compléter l'arbre que j'ai établi moi-même.

L'arbre de Jacques-Gustav mentionne quatre des cinq enfants de Jean-François JACOT-DESCOMBES et de Jeannette GILLIERON :

- François-Louis, né en 1808, propriétaire à Ris-Orangis, Seine et Oise.

(En réalité c'est Abram-François, né en 1820, qui se maria avec Marguerite-Marie-Anne PAUL et s'établit à Ris-Orangis)

- Jean-Jacques-François, 28.1.1812, négociant à Hauptweil (Grosspapa)

- Jean-Henri, né en 1814, cultivateur à Chez-le-Bart rière Gorgier.

- Jonas, cultivateur à Saint-Aubin.

Il y a donc dans cette liste omission du 5ème fils : Abram-François. Mais sa destinée (en France, à Ris-Orangis) est attribuée à François-Louis, né en 1808 (appelé simplement "Louis" dans le registre paroissial). En réalité, on a perdu la trace de Louis, mort peut-être à Toulon (cf. p. 7 de la notice).

Jean-Jacques-François JACOT-DESCOMBES époux de Bernharđine BRUNSCHWEILER a eu deux enfants, et non un seul comme l'indiquait mon arbre :

- Martha-Elisabetha, née à Hauptweil le 24 mars 1849, mariée le 13 octobre 1868 avec Ernest BOURRY, morte le 18 octobre 1869 à l'âge de 20 ans.
- Jean-Jacques, qui a transmis le nom, né le 9 septembre 1841 à Zürich, marié le 3 novembre 1870 avec Emma SCHIESS de Herisan, mort le 29 septembre 1875 à l'âge de 34 ans. Sa femme mourut le 20 avril 1905.

Jean-Jacques JACOT-DESCOMBES et Emma SCHIESS ont eu trois enfants :

- Cécile, née le 15 août 1871, morte le 9 février 1876 à l'âge de 5 ans et demi.
- Martha-Bertha, née le 30 décembre 1872, mariée le 7 octobre 1893 avec le docteur médecin Samuel Konrad Züst, morte le 31 janvier 1922 à l'âge de 50 ans.
- Jacques-Gustav, né le 4 mars 1874, marié le 13 octobre 1903 avec Sophie-Emilie HILDEBRANDT, mort le 24 janvier 1951 à l'âge de 77 ans.

Jacques-Gustav JACOT-DESCOMBES et Sophie-Emilie HILDEBRANDT ont eu deux enfants :

- Emma, née le 11 août 1904 à Erfurt, mariée en première noce le 27 août 1931 avec Conrad-Arthur BECK, divorcée le 13 novembre 1940 et remariée le 23 octobre 1941 avec Adolf BRUNNER. En 1968, M. et Mme Adolf BRUNNER étaient établis à Thalwil (ZH).
- Paul-Alexandre, né le 25 décembre 1905 à Alexandrie, marié en première noce le 29 novembre 1935 avec Alice JORG, divorcé le 15 juillet 1943, marié en seconde noce le 17 avril 1947 à Londres avec Gisèle NICKELSBERG du Caire, décédée peu d'années après. Marié en troisième noce avec Henriette NISAN en 1954. Un fils : Pierre-Jean, né le 9 août 1957. En 1968, Paul-Alexandre JACOT-DESCOMBES était établi à Paris.

L'arbre généalogique de Jacques-Gustav époux de Sophie-Emilie HILDEBRANDT indique que son trisaïeul (arrière-arrière grand-père), Abram JACOT-DESCOMBES a eu cinq enfants.

Ici encore les noms coïncident avec ceux de mon arbre, mais les autres indications sont approximatives.

Abram JACOT-DESCOMBES époux de Marguerite BART a eu huit enfants, et non pas seulement cinq comme l'indique Jacques-Gustav. Son arbre mentionne :

- Jacob Abram (appelé simplement Abram dans le registre paroissial), marié avec Marianne CHANEL. Fille : Hélène-Dorothee, née le 5 février 1812 (le registre paroissial indique le 5 août 1812 pour le baptême), décédée à Préfargier le 6 octobre 1886.

- Elisabetha (Lisette) (appelée Louise-Elisabeth dans le registre paroissial), Mariée à M. MEYER d'Altstätten.
- Nanette, mariée avec WIRZ.
- Marianne (appelée Marie-Anne dans le registre paroissial), mariée avec PIAGET.
- Jean-François, né en 1784 (le registre paroissial indique 1782 pour le baptême), cultivateur à Saint-Aubin, marié avec Jeannette GILLIERON. Mon arrière grand-père.

Il manque les enfants suivants :

- Nédatte, 3ème enfant, baptisée le 22 octobre 1776, mariée avec J.-L. DUVANEL.
- Jeanne, 7ème enfant, baptisée le 11 décembre 1784.
- Henriette, 8ème enfant, baptisée le 18 avril 1790.

L'arbre de Jacques-Gustav donne enfin des indications sur les enfants de Jonas JACOT à Saint-Aubin :

- Marguerite PERRIER-JACOT (Hippolyte PERRIER) chez M. François JACOT à Ris-Orangis.

(Elle vécut donc d'abord chez son oncle, Abram-François époux de Marguerite-Anne-PAUL établi à Ris-Orangis, en Seine et Oise, avant de s'établir à Saint-Servan en Bretagne. Cf. p. 5 de la notice)

- Veuve Marthe LEIBFRIED-JACOT. Eté : Hôtel National, Evian. Hiver : Rue S. Pierre 11, Lausanne.
- Lucie JACOT : chez Madame LEIBFRIED.
- Marie JACOT : chez M. Jonas JACOT, St-Aubin.
- Jacques JACOT : laitier, Provence, Vaud. Marié avec Hélène GATTOLIAT, de Presens.
- François JACOT : chez M. Jonas JACOT.

N.B. Jacques-Gustav JACOT-DESCOMBES (1874-1951) montrait à ses enfants une devise allant avec les armoiries de la famille JACOT-DESCOMBES (d'azur au cheval gai d'argent empiétant un mont de trois coupeaux d'or et accompagné en chef de deux pointes de diamant du même), écrite en latin et en français :

Numquam retrorsum

Jamais je ne recule au combat

Ascendance française de la famille JACOT-DESCOMBES de Saint-Aubin.

Origine de César HUGUES

cf. pp. 11-13 de la notice

J'ai d'abord recherché la trace de la famille HUGUES de Valdrôme dans les dénombrements généraux de réfugiés huguenots au Pays de Vaud et à Berne, qui furent publiés dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.

Les documents originaux sont déposés actuellement au Département des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire à Lausanne sous les cotes TH 599 A/1 à 5.

Entre 1934 et 1939, le professeur Emile Piguet a fait des tirés à part de ce qui avait été publié dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, en les dotant de répertoires : ni César HUGUES ni son père Claude HUGUES de Valdrôme n'y sont mentionnés. Il faut préciser que ces dénombrements n'étaient pas mis à jour, mais étaient bien des recensements établis en 1693, 1694 et 1698 (1).

J'ai cependant trouvé deux familles de Valdrôme dans ces dénombrements :

p. 73 : Jeanne et Eve BOSSIERES, orpheline, de Valdrôme.
Dénombrement de 1694. Réfugiées à Berne.

p. 83 : Isabeau, Judith et César GUIGNE, de Valdrôme.
Dénombrement de 1694. Réfugiés à Berne.

César HUGUES est signalé à Saint-Aubin chez le ministre Rognon en date du 30 septembre 1695 par un minotaire de Jacob Gelieu, notaire. Il apparaît ensuite notamment comme parrain de Marie BART, baptisée à Saint-Aubin le 20 juin 1697. Une minute de Jacob Gelieu du 14 février 1698 signale que César HUGUES est fils de feu Claude HUGUES de Valdrôme.

C'est à Saint-Aubin que César HUGUES épouse Madeleine JACOT, de Fresens, le 12 mars 1698. De leur union naissent cinq enfants : Susanne-Marie (1700), Susanne-Marguerite (1703), Frédéric (1705), David (1707), et Elisabeth (1711), notre aïeule. Sur chaque acte de baptême, il est précisé que César HUGUES est originaire de Valdrôme en Dauphiné, réfugié en Suisse pour cause de religion.

Le 3 janvier 1713, Madeleine HUGUES (- JACOT), veuve, se remarie avec Jean ROUGEMONT. César HUGUES est donc décédé en 1711 ou 1712.

César HUGUES est mentionné deux fois dans une publication de Madame Alexandre de Chambrier "Naturalisation des réfugiés français (...) 1685-1794." (parue dans la revue "Musée neuchâtelois", 1900, p. 197-285). On y apprend qu'il a été naturalisé Neuchâtelois le 13 septembre 1708, puis sujet du roi de Prusse le 23 février 1711.

(1) Emile FIGUET : Les dénombrements généraux des Réfugiés Huguenots au Pays de Vaud et à Berne, à la fin du XVIIe siècle. Lausanne : Ed. La Concorde 1934-1939. Volume 1 : 2ème partie. Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 82 et 83èmes années. On trouve un exemplaire de cet ouvrage à :
- la Bibliothèque cantonale universitaire à Lausanne, cote Na 26 41
- la Bibliothèque municipale de Vevey, cote A.F. 16.a.u.

On apprend également qu'il était laboureur de son état, habitant derrière la baronnie de Gorgier, et que sa mère s'appelait Suzanne LONG. On a la confirmation que son père s'appelait bien Claude HUGUES. Il faut relever que Claude HUGUES est signalé comme défunt le 14 février 1698 déjà (minutaire de Jacob Gelieu). En revanche sa femme, Suzanne LONG, semble être toujours en vie le 23 février 1711. Voici les références et mentions exactes :

p.221, No 58, 13 sept. 1708 : "Hugon, César, Français réfugié de la Valdrôme, en Dauphiné, habitant à St-Aubin; accordé lettres de naturalité, moyennant 10 écus blancs, avec la condition de franc-sujet".

p.265, No 266, 23 févr. 1711 : "César Huguo, de Valdrôme en Dauphiné, laboureur, habitant derrière la baronnie de Gorgier, fils de défunt Claude Huguo, et de Suzanne Long, ses père et mère mariés".

Les résumés donnés par Madame Alexandre de Chambrier sont tirés des Manuels du Conseil d'Etat. Ce sont des arrêts, c'est-à-dire des décisions du Conseil d'Etat et non des lettres de naturalité. L'arrêt de 1711 concernant César Huguo précise qu'il a prêté "entre les mains de Monsieur le President le serment de fidélité au Roy".

César HUGUES est mentionné également dans un autre ouvrage : "Histoire des Protestants du Dauphiné", d'Eugène Arnaud, édité en 1875-1876, et réimprimé en 1970 à Genève. Voici la référence :

Tome III, p.375 : César Hugo de Valdrôme, laboureur, réfugié au Pays de Neuchâtel.

Il doit être possible de retrouver la trace de César HUGUES et de sa famille dans les registres paroissiaux à Valdrôme même et aux archives de la Drôme conservées à Valence (1).

L'ouvrage d'Eugène Arnaud mentionne un autre laboureur du Dauphiné expatrié pour cause de religion :

Tome III, p.344 : Guillaume Hugues, laboureur d'Abriès en Queiras, réfugié en Brandebourg (liste dressée le 31.12.1698) à Magdebourg.

Abriès en Queyras est situé dans les Hautes Alpes (1547 m.), près de Briançon.

Aucun Hugues ne figure dans les tables de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Drôme (1887-1948), ni dans les tables du Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français (1852/1840) (2).

(1) De passage à Valdrôme le 28 juillet 1976, j'ai parcouru les registres protestants suivants :

Baptêmes : du 3.1.1661 au 9.7.1672

Mariages : du 27.1.1664 au 3.6.1670

Baptêmes et mariages : du 23.11.1670 au 25.1.1674

Je n'ai pas trouvé mention de César HUGUES ou de son père Claude HUGUES. Mais il faudrait encore consulter les registres paroissiaux catholiques. Ce travail reste à faire.

(2) Recherche effectuée par l'archiviste du Musée du Protestantisme

Valdrôme. Le Dauphiné comprenait les départements de l'Isère, des Hautes Alpes et de la Drôme. Après la Révolution, dès 1791, la région fut subdivisée en ses trois départements actuels.

Valdrôme se trouve dans la haute vallée, à 815 m. d'altitude, aux sources de la Drôme. D'aval en amont, on trouve successivement : Crest, Die, Luc-en-Diois, le Claps (rochers), le saut de la Drôme, Valdrôme.

C'est un pays de Lavande, où le miel est excellent. Le climat est sec et tempéré, le relief paisible.

En 1976, le village ne comptait plus que 149 habitants, et ce nombre semblait devoir diminuer encore.

Curieusement les célèbres indiennes de Valdrôme ne sont pas faites à Valdrôme, mais à Valence. On ignore pourquoi elles portent le nom de ce village.

La Réforme dans le Dauphiné. Dès 1560, la réforme fut prêchée en Dauphiné par Guillaume Farel, originaire lui-même de Gap. De 1560 à 1590, la Réforme s'y propagea très vite et les guerres de religion y furent très violentes. Le baron des Adrets et Lesdiguières furent les organisateurs de la résistance huguenote. En 1601, le traité de Lyon mit fin à la guerre.

En 1643, Louis XIV monte sur le trône (il sera roi jusqu'en 1715). Dès 1661, sous l'influence de Madame de Maintenon, il fait entreprendre une vive campagne contre la R.P.R. (religion prétendue réformée). Le but est d'imposer la religion catholique à toute la France:

- Suppression de toute faveur aux protestants.
- Non accès aux charges publiques et aux carrières libérales.
- Mesures tracassières pour entraver les cérémonies religieuses protestantes. Exemple : on interdit les enterrements protestants entre 6 h. et 18 h. On fixe à 12 le nombre de personnes maximum pouvant assister à un baptême ou un mariage protestant.

Puis Louis XIV instaure des méthodes plus vigoureuses : notamment la "dragonnade". A l'instigation de Louvois, des dragons du roi sont logés dans les familles protestantes avec licence d'opérer comme en pays conquis. Ces "missionnaires bottés" molestent, saccagent, pillent, torturent pour faire abjurer leurs hôtes. Des milliers de "conversions" furent ainsi extorquées.

Interdiction des professions libérales, mais aussi de nombreuses professions qui peuvent favoriser la diffusion du protestantisme : sage-femme, par exemple, à cause du baptême des petits.

Les assemblées de culte sont dispersées par la troupe. On fait la chasse aux bibles : ceux qui sont surpris en possession d'une bible, ou occupés à lire la bible, sont envoyés aux galères (les hommes) ou en prison (les femmes).

18 octobre 1685 : révocation de l'Edit de Nantes. Sur les rapports de ses intendants le roi, qui ignorait les moyens mis en oeuvre pour obtenir les conversions (dit-on), acquiert la conviction que ces conversions sont sincères et estime qu'il ne reste qu'une poignée d'hérétiques irréductibles. Dès lors l'Edit de Nantes est considéré comme périmé et Louis XIV renie publiquement et solennellement l'Edit sur lequel Henri IV avait apposé le sceau de cire verte réservé aux Edits "perpétuels et irrévocables". Des Te Deum saluèrent l'événement. Louis XIV avait agi sur les conseils de Madame de Maintenon

et de son confesseur jésuite le Père La Chaise. Les mesures de révocation sont les suivantes :

- Démolition immédiate de tous les temples.
- Culte public et privé interdit.
- Les ministres protestants ont 15 jours pour émigrer ou pour se convertir en recevant une pension plus forte que leurs appointements. Sinon seront condamnés aux galères.
- Interdiction aux fidèles de sortir du Royaume.

L'émigration, continue mais faible depuis le début des persécutions, devient alors massive. Le roi s'aperçoit, mais trop tard, de l'erreur d'estimation commise. Il prend des mesures draconiennes pour endiguer le flot des fugitifs, véritable hémorragie :

- Les dragonnades s'amplifient. On emprisonne, bâtonne, on enlève les enfants aux parents.
- Les peines sont augmentées : le chef de famille, même âgé, surpris à lire la bible, risquait les galères à vie. Sa femme, l'emprisonnement à vie. Les enfants étaient envoyés dans des couvents.

300'000 à 500'000 religionnaires - comme on les appelait - quittent la France. L'Agriculture, le commerce, l'industrie, la science, les arts en pâtiront : certaines régions de France, à majorité protestante, furent véritablement ruinées.

Les pays protestants d'Europe organisent le "Refuge": Suisse, Allemagne (Brandebourg), Hollande, Angleterre. Comme les émigrants, étaient des personnes de mérite, prêts à tout abandonner pour leur foi, gens travailleurs autrefois fidèles sujets du roi, ils assurèrent le développement économique de nombreuses régions où ils s'installèrent.

De 1684 à 1699, c'est le Grand Refuge. Les dénombrements des Réfugiés au Pays de Vaud et à Berne signalent l'origine des réfugiés Dauphiné, Languedoc, Vivarais, Orange, Bresse, Champagne, Provence, Pays de Gex, Bourgogne, Cévennes, Lyon, Montauban, Guienne, Bourbonnais, Mâcon, Bearn. Beaucoup venaient du Dauphiné et du Languedoc.

Effets de la persécution à Valdrôme. Le village de Valdrôme fut toujours assez tranquille sur le plan religieux. Il était protégé par un rempart naturel constitué par le Claps : c'est un chaos naturel à 2 km en dessus de Luc-en-Diois, dû à un gigantesque éboulement survenu au 15ème siècle dans un "étroit" de la Drôme. La coulée de blocs, séparée par un promontoire rocheux qui se trouvait sur son passage, forma deux barrages naturels derrière lesquels deux lacs - aujourd'hui vidés - s'étalèrent.

Cet obstacle rendait l'accès à la haute vallée difficile. C'est pourquoi les dragons royaux n'y venaient pas facilement. Cependant ils durent bien parvenir jusque là puisque à notre connaissance trois familles au moins prirent la fuite devant eux :

- César HUGUES, notre ancêtre, réfugié à Saint-Aubin (NE) en tout cas dès le 30 septembre 1695.
- Jeanne et Eve BOSSIERES, orphelines, réfugiées à Berne (recensement de 1694) (1).
- Isabeau, Judith et Cesar GUIGNE, réfugiés à Berne (recensement de 1694).

(1) Jeanne et Eve pouvaient très bien être orphelines du fait que

Aujourd'hui le village de Valdrôme est presque entièrement protestant. Curieusement, dans un petit village voisin, La Batiè-des-Fonts, presque toutes les familles étaient catholiques.

Autres familles HUGUES du Midi de la France. Les HUGUES ne sont pas rares dans le Midi.

Le fondateur du Musée du Désert, Edmond HUGUES (1846-1929), a eu comme ancêtre un huguenot galérien. Le registre d'écrou mentionne sa condamnation ainsi :

Jean HUGUES, fils de David et de Jeanne FLOGENE de Blauzac (Gard) en Languedoc, âgé de 15 ans, taille moyenne, cheveux châtain, visage rond, de la R.P.R., condamné par jugement de M. le Maréchal de Villars rendu à Uzès le 29 septembre 1704 pour avoir été trouvé avec des armes, poudre ou plomb contre les ordonnances du Roy, à vie (reg. d'écrou).
Condamné sur la galère "la Valeur". Libéré le 24 juillet 1716.

Les dénombrements de réfugiés au Pays de Vaud et à Berne mentionnent, à la p. 58, un Pierre HUGUE et son frère, du Languedoc, réfugiés dans le baillage de Lausanne (dénombrement d'octobre 1693). Selon Mme Carbonnier (-Hugues), à Paris, fille de Edmond Hugues et donc descendante du galérien Jean Hugues, il n'est pas impossible que Pierre Hugue et son frère aient été des cousins de son aïeul Jean Hugues : on ne connaît pas en effet la descendance complète de son grand-père Jean Hugues né en 1598, qui a eu plusieurs fils. Mais ce Pierre Hugue et son frère, en l'état actuel, ne figurent pas sur leur arbre généalogique.

Bibliographie sommaire sur le Refuge.

- WEISS, Charles : Histoire des Réfugiés protestants de France depuis la Révocation de l'Édit de Nantes jusqu'à nos jours, en 2 vol. Paris, 1853. Volume 2, livre 6 : les Réfugiés en Suisse.
- GABEREL, J. : Histoire de l'Eglise de Genève depuis le commencement de la Réformation jusqu'à nos jours, en 3 vol. Genève 1862. Tome III, chap. 11 : la Cité du Refuge.
- CHAVANNES, Jules : Les Réfugiés dans le Pays de Vaud et particulièrement à Vevey, Lausans, 1874.
- de CHAMBRIER, Alexandre (Mme) : Henri de Mirmand et les Réfugiés de la Révocation de l'Édit de Nantes (1650-1721). Neuchâtel et Paris, 1910.
- VUILLEUMIER, Henri : pp. 64-182 du tome III de son Histoire du protestantisme vaudois, pages consacrées au Refuge des protestants français et des Vaudois du Piémont.
- MOERIKOFER, JC : traduit par G. Rons : Histoire des Réfugiés de la Réforme en Suisse. Paris, Neuchâtel et Genève, 1878.

Origines de la famille JACOT, puis JACOT-DESCOMBES du Locle

cf. pp. 18 et 19, 24-31 de la notice

Les historiens du pays font remonter les premiers établissements dans les montagnes neuchâteloises à 1303 pour le Locle, et à 1309 pour La Sagne.

Jehan DROZ, de Corcelles, aurait été le premier colon du Locke, et plusieurs familles du pays de Vaux ou du Comté de Savoie se seraient fixées à La Sagne, à condition de francs-habergeants.

Mais peut-être ces familles ne furent-elles pas les premières qui vinrent féconder les montagnes par leur travail. La vallée du Locle avait été donnée, au commencement du 13ème siècle, par Renaud et Guillaume, seigneurs de Valangin (1232) à l'abbaye de Fontaine-André. Peut-être que les moines blancs, qui dans l'origine de leur ordre, se livraient à la culture des terres, eurent au moins un établissement dans leur nouveau domaine.

La fréquence des relations qui existaient entre le prieuré de Morteau et les seigneurs de Neuchâtel, avoués de cette église, prouve que les montagnes neuchâteloises présentaient dans les temps anciens des lieux habités.

Certaines localités en donnent un indice par le nom qu'elles portent : nom gaulois dont la signification rappelle les particularités de leur emplacement ou les accidents du sol.

Le Locle, par exemple, signifie lac (loch), en patois Louche, Louech

Les Brenets, saut de la rivière (bre, rivière, naïd ou nait, saut)

Brévine, fontaine des maladies (bre, douleur, mal, Wyn, source)

Cernil, défrichement ou prairie au sein de la forêt (cern)

Pouillerel, où il y a beaucoup de gelée blanche, en patois Pouillerey ou som Poulerey, sommet abondant en gelée blanche.

Il y a là un indice de l'antiquité gauloise de ces noms, une attestation de cet usage ancien de nommer les choses par un terme qui les caractérisait.

Quant au mot CHAUX (de Fonds, du Milieu, d'Abel, Pourte des chaux, etc...), son étymologie remonte à l'époque romaine. Une voie romaine allait de Besançon aux Alpes Pennines, en passant par Orbe. Le cartulaire de Romainmôtier traduit CHAUX du latin CALMA (chaume). La charte d'inféodation à divers particuliers de Morteau des terres situées à la CHAUX d'ECUBLONS (Chaux-du-Milieu) donnée en 1310 à Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, rend le nom CHAUX par CALVUS (chauve, ou vallée dépouillée d'arbres). Il y a là une attestation très ancienne de l'importance des CHAUX, défrichements ou CALVI, de la nécessité et de l'utilité des "mansiones", telles que le couvent situé entre la Combe et le Creux-des-Olives (Chaux-de-Fonds), ferme ou rendez-vous de chasse que le Seigneur de Valangin possédait et la Maison du Diable aux Jeannerets.

On a donné le nom de CLODS de la FRANCHISE au territoire comprenant les communes du LOCLE, de LA SAGNE et des BRENETS, qui fut délimité

en 1480 et dans lequel les habitants pouvaient jouir sans conteste des libertés et franchises qui leur furent concédées par les seigneur de Valangin.

Il est probable que la plupart des colons vinrent de la Franche-Comté; le val de Morteau a fourni son contingent aux Brenets et à la Chaux d'Ecublons (Chaux-du-Milieu). De là vinrent les familles SANDOZ, MATHEY, MONTANDON, HUGUENIN.

Toutes les familles de colons se livraient à la culture des terres, à l'élevage du bétail et à l'exercice de la chasse.

Les noms de familles provenaient d'abord de prénoms auxquels on ajoutait celui du père. Exemples : Henri, Nicole, Nicolet, Nicolas, Robert, Jacquet, Jacot, Renaud, etc...

On les accompagnait aussi souvent d'une qualification : Grandjean, Grosjean, Beljean, Petitjean, Petitpierre, Gropierre, Huguelet, Hugonet, Huguenin, etc...

La profession prise comme nom a donné : Barbier, Berger, Favre (forgeron), Fabry (artisan, fabricant), Cosandier (tailleur), etc...

Les surnoms : Bonhôte, Gentil, Blanc, etc...

Les titres : Maire, Ecuyer, Châtelain, etc...

L'endroit habité par un ancêtre a fourni un nom à ses descendants. De là les Dubois, Ducommun, Duval, Dumont, Dupasquier, Chable, Chabloz, Desponts, Sagne, Jacot des Combes, etc... (1)

Le premier JACOT repérable est un dénommé Othenin. On trouve dans les Reconnaissances de biens du Locle, par Bastien Joly en 1507, celle des enfants de feu Othenin JACOT, qui sont Vuillemin, Estevenin Blaise et Guillaume. Leur nom de famille est à ce moment-là JACOT, mais dans la reconnaissance postérieure de 1552, Estevenin, Vuillemin Blaise et leurs enfants - Guillaume n'apparaît plus - sont appelés des COMBES ou JACOT alias des COMBES. Il est possible que cette appellation de des Combes est due à l'endroit que la famille habitait, les Combes, d'où JACOT des COMBES ou plus simplement des COMBES.

Les fils d'Othenin, Vuillemin, Estevenin, Blaise et Guillaume JACOT ont été reçus bourgeois de Valangin, avec d'autres Loclois, le 26 octobre 1502.

Des renseignements ci-dessus, il résulte que les quatre fils de feu Othenin étaient majeurs en 1507, donc nés vers 1475-1480; la naissance de leur père peut être fixée à 1450 environ (2).

On peut imaginer que Othenin JACOT, né vers 1450, vint comme d'autres

(1) Tous les renseignements qui précèdent sont extraits d'un discours prononcé à La Chaux-de-Fonds par Célestin NICOLET, président de la Société d'histoire, dans la séance du 16 juin 1869. La Chaux-de-Fonds, étude historique, Musée neuchâtelois.

(2) Ces renseignements ont été fournis par l'archiviste de l'Etat de Neuchâtel, Léon Montandon, le 27 novembre 1925, dans une lettre adressée à Paul Jacot-Descombes.

colons de Franche-Comté s'établir dans le Clods de la Franchise dans les années 1480 pour y cultiver des terres et y élever du bétail, accessoirement pour y chasser. Mais cela demande vérification.

Actuellement on trouve aux Combes près du Locle une des plus vieilles fermes du canton, datant de 1593. Les murs sont d'origine. Des rosaces sculptées ornent lettres et date au dessus d'une fenêtre. Entre 1914 et 1920, il fallut remplacer le toit de bardeaux et la grande cheminée par des tuiles et de la pierre, sur l'ordre de la commission du feu. En 1968, cette ferme était la propriété de Tell Jacot-Descombes, architecte et conservateur du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds. (1)

Il serait maintenant relativement aisé d'achever l'arbre généalogique que j'ai établi en 1968. Il faudrait pour cela parcourir de façon systématique les Reconnaissances de biens du Locle de 1507, 1552 et 1660, de même que les actes notariés auxquels ces reconnaissances font référence.

En attendant cette étude systématique, je détiens un indice intéressant. Dans les reconnaissances de 1660, à la date du 29 mai, j'ai trouvé celle de Baltazard des Combes dit Jacot, frère d'Abraham et de Jacques, et fils de feu Antoine, fils de Guillaume, fils de Petit Jean, fils de feu Blaise des Combes. Cette reconnaissance du 29 mai 1660 renvoie à la reconnaissance de Blaise, du 28 mars 1552, laquelle indique que Blaise avait pour frères feu Vuillemin, Estevenin et Guillaume, il s'agit donc des fils d'Othenin, né vers 1450.

Or on peut mettre en coïncidence la partie la plus ancienne de l'arbre que j'ai établi en 1968 avec cette ascendance : Abram Jacot des Combes, notre ancêtre, époux de Jaqua Matthey, était fils d'Antoine (époux de Suzanne Perrelet), lui-même fils de Guillaume (époux de Marie Montandon).

Il y a coïncidence entre les prénoms des père et grand père de notre ancêtre Abram... et ceux des père et grand père d'Abraham descendant de Blaise Jacot des Combes. S'agit-il du même Abraham ? C'est possible. Mais cela reste à établir de façon sûre.

Voici enfin le document attestant, le 26 octobre 1502, la réception des quatre frères JACOT, Esthevenin, Vuillemin, Blaise et Guillaume, à la bourgeoisie de Valangin :

"Par un acte du 26 octobre 1502, Claude d'Arberg, Seigneur de Valangin, créa bourgeois du dit Valangin les ci-après nommés : Jacques Brandt, Jean Othenin, Humbert Brenet, Jean Malenjoye, Huguenin, Huguenin, Jacob Jean et Othenin ses frères, Jean Huguenin, Jean Brandt, Othenin et Pierre ses frères, Jean de Sur-le-Mont, Grand Jean Jacot, Jacob Jacot, Esthevenin Jacot, Vuillemin, Blaise et Guillaume ses frères, Huguenin Montandon et Pierre son frère, Petit Jean Montandon,

(1) La ferme d'origine des JACOT-DESCOMBES n'est pas celle de Tell Jacot-Descombes. Elle se trouve aux Combes mêmes. Depuis 1953 elle est la propriété de R. FLUCK, qui l'a rachetée à un R. ALLEN

Claude Esthevenin, Pierre-Jean Richard, Guillaume Tissot, Jean Borquin, Esthevenin Yermin, Jeanneret Courvoisier et Huguenin son frère, Huguenin Perret-Gentil, Claude-Jean Richard, Pétremand Besancenet, Othenin Droz, Jacques Droz, Humbert et Othenin Robert, et Jean Petit Jean Gevrillet, tous du Locle et de la Sagne. Claude d'Arberg leur accorda à tous les mêmes franchises dont jouissaient les bourgeois du bourg de Valangin, sans nulles autres charges ni trahus. Il les déchargea pour eux et leurs hoirs de toutes sujétions et services, en quoi ils pourraient lui être entenus à cause des conditions des dits lieux du Locle et de la Sagne, à savoir : du rude bâton, de l'agnel, de la poulaille, et de ramener la dîme. Claude d'Arberg réserva ses moulins du Locle et de la Sagne, dont ils pourraient se servir comme du passé; qu'ils seraient obligés de faire toutes les aides et services que les autres bourgeois, tant de la lance qu'autrement, excepté qu'ils ne devraient payer aucun fournage, et qu'ils en demeureraient quittes par ces présentes, quoique les autres bourgeois le payassent. Ils seraient aussi quittes de toutes les charges et trahus dont les bourgeois du bourg de Valangin pouvaient être chargés entre eux, en quelque manière que ce fût. Il leur quitta encore le setteret de vin dû par les nouveaux mariés et que devaient aussi les bourgeois du bourg de Valangin. Ils pourraient aussi jouir de tous leurs biens meubles et héritages depuis le lieu où ils habiteraient, comme étant de franche condition. Claude d'Arberg réserva les censes et rentes à lui dues sur leurs héritages, qu'ils devaient lui rendre à chaque St-Martin au château de Valangin, savoir : par chaque faulx quatre deniers bons lausannois. Il réserva encore sur les dits bourgeois et sur leurs biens toute souveraineté (1), seigneurie haute, moyenne et basse, bans, clames et autres amendes qu'il avait sur les autres bourgeois; lesquelles franchises il leur accorda moyennant la somme de 1780 livres faible, etc. Le sceau de la cour de Lausanne et celui de Claude furent appendus à l'acte. Les témoins étaient Claude de Franquemont, seigneur du dit lieu et du Magny; Claude d'Arberg, bâtard de Valangin; Charles de Champagne, châtelain de Valangin; Pierre Aymonet; Pierre Henchemann; Blaise Hory, et Louis Bouhelier, bourgeois de Neuchâtel." (2)

Remarque : la bourgeoisie de Valangin accordée à notre famille le 26 octobre 1502 est à peu près aussi ancienne que l'église de la Sagne, qui fut construite en 1500 par les comtes de Valangin, Claude d'Arberg et Guillemette de Vergy.

(1) C'est un trop fait.

(2) Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin, par Jonas BOYVE, Berne et Neuchâtel, éd. Ed. Mathey, Leipzig. - Mathey & Georg, 1854-1855. Tomme II, pp. 191-192.

APPENDICE

1^{er} mai 2009

1. Concernant les indications de la page 13 sur la ferme d'origine JACOT-DESCOMBES

La ferme d'origine des Jacot-Descombes se trouve aux Combes (route qui va du Col des Roches au Prévoux), un peu plus haut que le cimetière du Locle. Elle fait partie d'un groupe de trois fermes anciennes qui portent aujourd'hui les numéros 9, 11 et 13. Elle-même porte le numéro 9. Elle est la seule, à notre connaissance, à n'avoir pas été ni incendiée ni reconstruite.

Son cartouche se présente comme suit : **II DC 667**

Elle date donc de 1667. Vingt et un an après sa construction, Daniel, notre ancêtre direct, demandait à la Justice du Locle une lettre d'origine (13.01.1688) pour aller travailler de son métier de tailleur de pierres à Saint-Aubin (Neuchâtel).

A Saint-Aubin il épousa Anne-Louise Marthy (14.01.1688), dont nous sommes issus. Veuf, il se remaria en 1703 ou 1704 avec Suzanne Marie Petitpierre, la servante de ses années de veuvage, avec qui il eut deux nouveaux enfants.

2. Concernant César HUGUES, notre ancêtre de Valdrôme (page 7)

Actuellement les dates de naissance de César, de ses frères et sœur, ont été retrouvées à Valdrôme, ainsi que celles de leur arrivée en Suisse, via la Savoie, fuyant la persécution du roi de France contre les protestants.